



HAL
open science

Démarche “ Bouclier Rural ”, Les services en milieu rural : retour d’enquêtes

Olivier David, Nicolas Cahagne, Régis Keerle, Magali Hardouin, Emmanuelle Hellier, Raymonde Séchet, Pierre-Antoine Samson, Mathilde Borowiack, Romain Scoazec, Guillaume Lancelot

► To cite this version:

Olivier David, Nicolas Cahagne, Régis Keerle, Magali Hardouin, Emmanuelle Hellier, et al.. Démarche “ Bouclier Rural ”, Les services en milieu rural : retour d’enquêtes : Volet 2. [Rapport de recherche] Université Rennes 2 - Conseil Départemental 35. 2015. halshs-01346753

HAL Id: halshs-01346753

<https://shs.hal.science/halshs-01346753>

Submitted on 21 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Démarche « Bouclier Rural »

Les services en milieu rural : retour d'enquêtes

Convention de partenariat entre le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine et l'Université Rennes 2

Novembre 2015 – Rapport final

Equipe ESO-Rennes 2014 :

Olivier DAVID, Nicolas CAHAGNE, Régis KEERLE, Magali HARDOUIN, Emmanuelle HELLIER

Equipe ESO-Rennes 2015 :

Emmanuelle HELLIER, Raymonde SECHET
Pierre-Antoine Samson, Mathilde Borowiack, Romain Scoazec, Guillaume Lancelot (Master Dyater)



Sommaire

Sommaire	3
Section 1 – Introduction	5
Section 2 – Des contextes territoriaux dissemblables	7
Les territoires retenus	7
Les caractéristiques de la population enquêtée	9
Section 3 – Résultats généraux de l’enquête	11
Les services utilisés par la population enquêtée	11
L’accessibilité aux services	16
Une interprétation difficile des chiffres relatifs aux tranches d’âge	16
Des motifs de renoncement toujours centrés sur l’incapacité de transport	16
Modes de transports et services	17
Les lieux de recours aux services	17
La satisfaction des usagers	17
Section 4 – Territoires et pratiques de services	24
L’inscription spatiale des pratiques de service	24
Le médecin généraliste	25
Le coiffeur	26
Le distributeur automatique de billets (DAB)	28
Le supermarché	30
Le cinéma	32
Et Internet ?	33
Section 5 – Éléments de conclusion	35
Annexes	38

Section 1 – Introduction

Ce rapport constitue un élément de l'accompagnement de la démarche de réflexion « Bouclier Rural » portée par le Conseil Départemental 35 (CD 35 dans la suite du texte). Par convention, le laboratoire ESO de l'Université Rennes 2 a été mobilisé en 2014 et 2015 sur la production d'une note de synthèse, des comptes rendus de tables-rondes, ainsi que des enquêtes sur les pratiques de services dans les quatre territoires choisis par le CD 35 : Antrain Communauté, Communauté de la Baie du Mont-Saint-Michel, Communauté de Communes de La Roche-aux-Fées (hors Janzé), Louvigné Communauté.

Le rapport 2014 a présenté les principaux résultats de l'enquête menée auprès des populations de Louvigné Communauté et de la Communauté de la Baie du Mont-Saint-Michel entre janvier et juillet 2014. Le rapport 2015 fait de même pour l'enquête menée dans les territoires d'Antrain Communauté et de la Communauté de Communes de La Roche-aux-Fées (hors Janzé). Dans le cadre de ce rapport, seront également mises en exergue les tendances communes et les spécificités pour les quatre territoires considérés.

Comme en 2014, le travail d'enquête a été réalisé dans le cadre d'un atelier du Master DYATER (Dynamiques et Aménagement des espaces, Territorialités), de stages et de vacances effectués par plusieurs des étudiants de ce Master. Cette année, les étudiants stagiaires ayant réalisé l'enquête sur le terrain sont : Mathilde Borowiack, Guillaume Lancelot, Pierre-Antoine Samson, Romain Scoazec. Deux d'entre eux, M. Borowiack et P.-A. Samson, ont poursuivi le stage par des vacances permettant le traitement des données et leur formalisation sous forme de graphiques et tableaux qui figurent dans ce rapport et ont servi de support aux analyses.

Plusieurs volets ont composé ce travail :

- La production de fiches de caractérisation des territoires, au premier trimestre 2015 (cf. annexes) : évolutions et structures démographiques, socio-économiques, accès aux services et compétences de chacune des Communautés de Communes.
- La passation du questionnaire d'enquêtes, similaire à celui utilisé en 2014, auprès des habitants, pour pouvoir appréhender les pratiques des populations résidentes, les besoins et attentes et les lacunes exprimées (volet quantitatif)
- La réalisation d'entretiens pour compléter et approfondir l'approche quantitative des questionnaires par une démarche plus compréhensive (volet qualitatif)
- Le traitement et l'analyse des données collectées sous le logiciel Sphinx, la production de graphiques et tableaux de synthèse, pour les deux territoires et par territoire.

L'analyse porte principalement sur l'ensemble des personnes enquêtées dans les deux territoires, car le travail à l'échelle d'une Communauté de Communes peut poser des problèmes de fiabilité des résultats, compte tenu du faible nombre d'individus concernés dans certaines catégories. Nous appelons donc le lecteur à faire preuve de précaution et de prudence dans l'usage et l'interprétation de certains résultats.

Ce deuxième rapport reprend le plan du rapport d'octobre 2014, de manière à proposer une lecture la plus cohérente et comparable possible.

Ainsi, une première partie présente les contextes territoriaux et les caractéristiques générales de l'échantillon enquêté. La deuxième s'intéresse aux services utilisés par les populations, à leur accessibilité et au degré de satisfaction des utilisateurs. La troisième et dernière oriente le regard sur une information précieuse, l'inscription territoriale des pratiques dans les deux Communautés de Communes étudiées.

Enfin, une conclusion tire les enseignements méthodologiques et thématiques des deux séries d'enquêtes, en ciblant des enjeux repérés dans les questionnaires et dans les entretiens, mais aussi en intégrant des éléments de discussions fort pertinents recueillis lors des restitutions orales.

Note de lecture : par commodité,

- La Communauté de communes du Pays de La Roche-aux-Fées sera dénommée « Communauté de communes de La Roche-aux-Fées ».
- L'expression Communauté de communes sera exprimée par « CdC »

Section 2 – Des contextes territoriaux dissemblables

Les territoires retenus

En 2013, l'assemblée du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine a sélectionné quatre territoires ruraux prioritaires dans lesquels une enquête sur les modalités de recours aux services et équipements a été menée :

En 2014 :

- La communauté de communes de Pays de la Baie du mont-Saint-Michel
- La communauté de communes de Louvigné-Communauté

En 2015 :

- La communauté de communes du Pays de La Roche-aux-Fées
- La communauté de communes d'Antrain Communauté

L'enquête de 2015 a été menée entre le 18 mai et le 6 juillet 2015. Elle a été précédée par un diagnostic socio-territorial préparé en atelier entre janvier et avril 2015, et un recensement des équipements et services par observation directe de terrain dans les communes des Communautés de communes (mars 2015).

Il faut d'abord préciser que la commande du Conseil départemental impliquait de ne pas prendre en compte la commune de Janzé dans l'échantillon pour l'enquête car cette commune peuplée (8 250 habitants en 2012), très bien équipée et bien reliée à Rennes, ne relève pas des problématiques socio-spatiales des espaces ruraux.

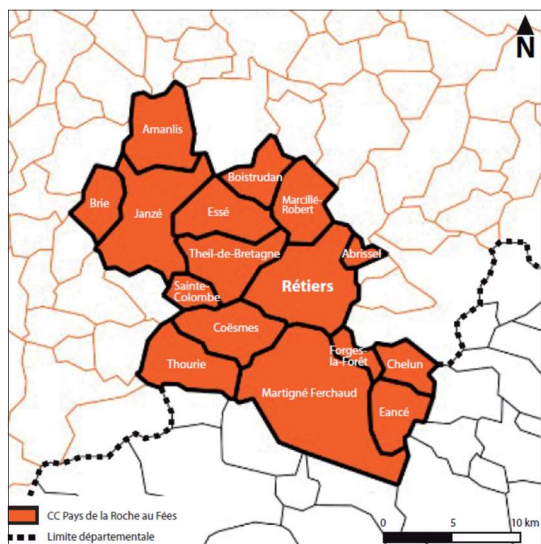
Cela étant dit, les deux territoires, sélectionnés sur critères par le Conseil Départemental et situés sur les marges externes du département, présentent des caractéristiques spécifiques aux territoires ruraux.

En premier lieu, ils présentent globalement de faibles densités en comparaison de la densité départementale (150 hab/km²) et nationale (117 hab/km²): 41,8 hab/km² sur la CdC d'Antrain, et 61 hab/km² pour la CdC de La Roche-aux-Fées. A noter que le niveau de densité général de la CdC de La Roche-aux-Fées est relevé par la commune de Janzé, qui n'est pas retenue dans les communes enquêtées : sans Janzé, la densité de la population de la CdC est de 52,6 hab/km². Exception faite des petites villes - populations comprises entre 1300 habitants à Antrain et 4000 habitants à Retiers, le poids démographique de la majorité des communes est faible : 68% des communes (17/25) comptent moins de 1000 habitants, taux très proche de celui de Louvigné Communauté et de la CdC Baie du Mont St Michel.

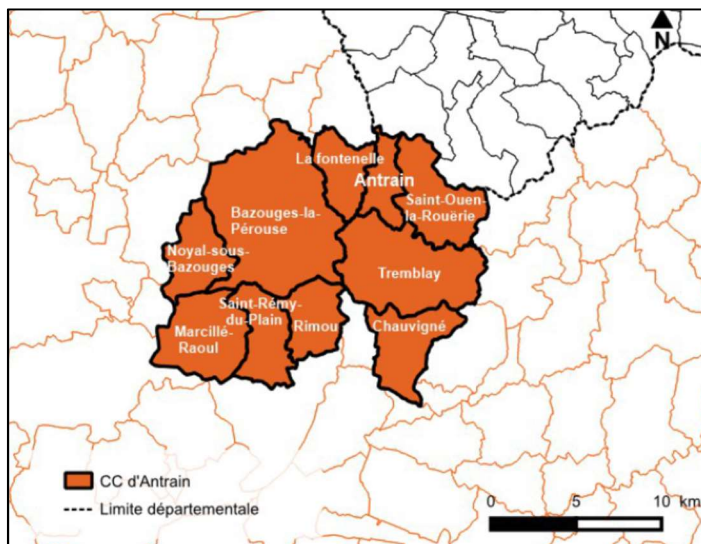
En outre, les deux CdC étudiées ont connu une baisse de leur population de 1962 à 1990, et des évolutions différentes entre 1990 et 2009. Là où la population de la CdC de La Roche-aux-Fées connaît une reprise de croissance dès 1990, celle d'Antrain ne croît qu'à compter de 1999, et avec moins de vigueur (+0,9% par an, contre +2,2% par an sur la période 1999-2009). Cette reprise démographique s'explique par une combinaison entre des soldes naturels et solde migratoire positifs dans la CdC de La-Roche-aux-Fées, et par un solde migratoire positif mais un solde naturel négatif dans la CdC d'Antrain.

Enfin, le taux de plus de 75 ans dans la population totale est plus élevé que dans la population départementale (7,6%), dans les deux CdC (12,5% CdC Antrain, 9,5% La Roche-aux-Fées — 9,80 sans Janzé). Cette proportion augmente tendanciellement depuis 1990. La taille des ménages diminue, ce qui est lié à ce phénomène de vieillissement mais aussi à d'autres phénomènes sociaux : décohabitation des jeunes, séparations des couples et fluidité des trajectoires de vie.

Figure 1 : Situation générale



Population totale : 28 024 habitants (avec Janzé)
 Densité : 61 hab/km²
 Chef-lieu : Retiers



Population totale : 9205 habitants
 Densité : 42 hab/km²
 Chef-lieu : Antrain

Les points communs aux deux territoires s'accompagnent de nuances concernant le profil socio-économique des deux territoires : la part des entreprises de « commerces, transports, services » dans les établissements est un peu plus marquée dans la CdC de La Roche-aux-Fées (45% / 40% du total dans la CdC d'Antrain), à l'inverse de l'agriculture (30% / 34%). La part des résidences secondaires dans la CdC d'Antrain, qui dépasse 10% (3% dans la CdC de La Roche-aux-Fées) révèle aussi d'autres fonctions de ce territoire proche de grands sites touristiques, et suppose l'existence d'une population résidente saisonnière (sociologiquement différente de la population résidente à l'année, mais elle aussi demandeuse de services).

Le taux de pauvreté est plus marqué dans la population de la CdC d'Antrain (12,4% / 8,4%). Concernant les niveaux de richesse, les revenus médians des ménages des deux CdC se situent en dessous du chiffre départemental, à savoir 17877€ (CdC Antrain) et 19123€ (CdC La Roche-aux-Fées), contre 20280€ au niveau départemental.

D'après la cartographie de l'INSEE (portraits de territoires en annexe, p42 et 48), toutes les communes se situent à moins de 5 minutes d'accès de la gamme de services de proximité, sauf Chelun et Abrissel dans la CdC de la Roche aux Fées et Noyal-sous-Bazouges dans celle d'Antrain. Pour les services de la gamme intermédiaire, il y a une plus forte sélectivité : seules Antrain, Tremblay, Janzé, Retiers et Marcillé-Robert disposent de services relevant de cette gamme. Sans surprise, les temps d'accès sont nettement plus longs pour l'ensemble des communes vis-à-vis de la gamme supérieure.

Au total, le caractère structurant des points communs justifie que l'enquête ait été menée conjointement dans les deux territoires. Mais il faut bien reconnaître que le territoire de La Roche-aux-Fées présente une population plus importante (17000 habitants contre 9300, 15 communes contre 10), un volume d'emplois plus important, des niveaux de revenus supérieurs et une dynamique démographique plus favorable.

Les caractéristiques de la population enquêtée

L'enquête par questionnaire a porté sur 298 personnes, dont 146 dans la CdC d'Antrain et 152 dans la CdC de La Roche-aux-Fées. Le territoire a été couvert de manière homogène par les enquêteurs, qui ont veillé à appréhender à la fois les personnes résidant dans les pôles, dans les périphéries, dans les hameaux et dans des fermes isolées.

La répartition homme-femme de l'échantillon global est assez équilibrée, surtout eu égard à l'échantillon de l'année passée pour Louvigné Communauté et la CdC Baie du Mont (63% de femmes) : 56% de femmes et 44% d'hommes. La surreprésentation féminine est justifiée à la fois par la structure de la population générale et par l'objet du questionnaire, les services à la population auxquels les femmes peuvent prêter à un intérêt accru (comme indiqué dans le rapport 2014, les enquêtes petite enfance, jeunesse, éducation montrent généralement une sur représentation des femmes parmi les répondants).

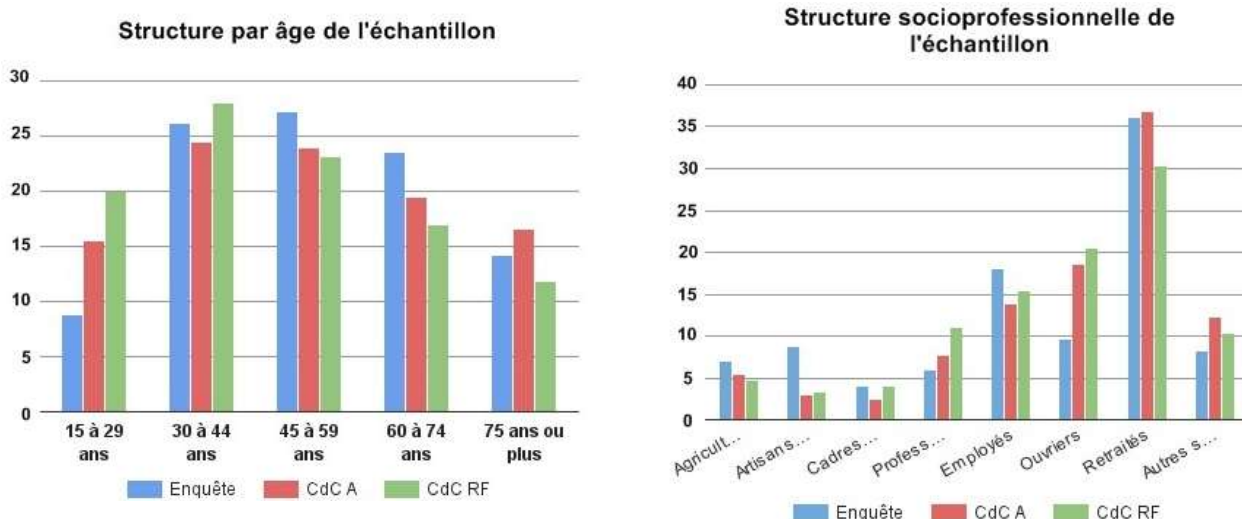
Figure 2 : Structures démographique et socio-professionnelle de l'échantillon

Population :

Bleu : enquêtée

Rouge : d'Antrain-Communauté

Vert : Pays de la Roche aux Fées



Du point de vue de la structure par âge, l'échantillon se cale bien sur la population des deux territoires, même si on observe une sous-représentation des tranches d'âge jeunes (15-29 ans). On observe aussi une très légère surreprésentation des plus de 75 ans, en particulier pour les questionnaires de la CdC de La Roche-aux-Fées.

Le profil socioprofessionnel de l'échantillon est lui aussi globalement conforme au profil des populations totales. On relève néanmoins, comme pour l'enquête de 2014, une surreprésentation des professions artisans-commerçants et une sous-représentation de la catégorie « ouvriers ». La première distorsion s'explique par le fait que les commerçants étaient des personnes facilement accessibles pour l'administration du questionnaire. La deuxième relève d'explications moins évidentes, peut-être le fait d'une sous-déclaration des ouvriers interrogés (transfert vers la catégorie « employés ») ou d'une moindre présence dans les rues et les habitations en journée que les autres catégories et le fait que les ouvriers sont majoritairement des hommes, dont on a vu qu'ils étaient moins nombreux que les femmes dans notre échantillon. La bonne proportion de retraités dans l'échantillon (autour de 30%), combinée avec la légère surreprésentation des personnes âgées, permet de bien prendre en compte les attentes des personnes âgées en matière de services.

Les deux-tiers des enquêtés déclarent ne jamais avoir habité en ville. Cette proportion est plus élevée que celle obtenue dans les territoires enquêtés en 2014 (55%). La moitié des répondants est installée dans la commune depuis plus de vingt ans. La proportion de ceux qui n'ont jamais habité en ville est un peu plus importante dans la CdC d'Antrain. Les installations récentes (moins de 5 ans) sont en plus forte proportion dans la CdC d'Antrain (24%) que dans la CdC de La Roche-aux-Fées (9%), ce qui est cohérent avec le retour plus tardif à la croissance démographique de la CdC d'Antrain précédemment signalé. Les deux facteurs majeurs d'installation en milieu rural sont apparus dans les entretiens :

- l'attrait de la campagne, comme cela a été souligné par une personne de Bazouges-la-Pérouse : « *Ce qui m'a plu, c'était le bâti, le milieu naturel. Moi, j'ai des activités proches de la nature. (...) On est sur un coin avec la vallée du Couesnon, avec la forêt, avec plein de rivières partout, c'est quand même un coin avec du bocage. On est privilégié en termes d'aspects paysagers et de cadre de vie. (...) C'est le choix de vivre à la campagne. »*
et une d'Essé : « *On a une qualité de vie qui est autre que... Moi, je suis quand même issue du milieu agricole. Chez mes parents, il y a avait des grands espaces. Ouais, c'est la campagne qui me plaît ici, le côté rural quoi. »*
- le coût, comme l'a indiqué une habitante d'Eancé : « *... pour que ce soit abordable et la présence du train, on a concilié les deux. Même dans Rennes Métropole les maisons sont trop chères. Vous êtes proches de Rennes mais c'est cher. On a fait l'option de s'éloigner un peu. On n'est pas trop mal tombé, on se plaît ici. »*

Les modes de déplacement vers le travail sont dominés par la voiture individuelle, jusqu'à 70% des déplacements pour les actifs de la CdC d'Antrain. La marche à pied constitue le deuxième mode de déplacement, autour d'un tiers des réponses, et même plus dans la CdC de La Roche-aux-Fées (cela peut être mis en relation avec la proportion plus élevée d'actifs travaillant dans leur commune 45,8% contre 34,7%, en lien probablement avec une offre d'emplois sur place). Les déplacements en vélo et en transport en commun restent marginaux (respectivement 1,2% et 1,9% de part modale). Ces résultats, similaires à ceux obtenus dans les territoires enquêtés en 2014, distinguent véritablement les pratiques en milieu rural des pratiques urbaines.

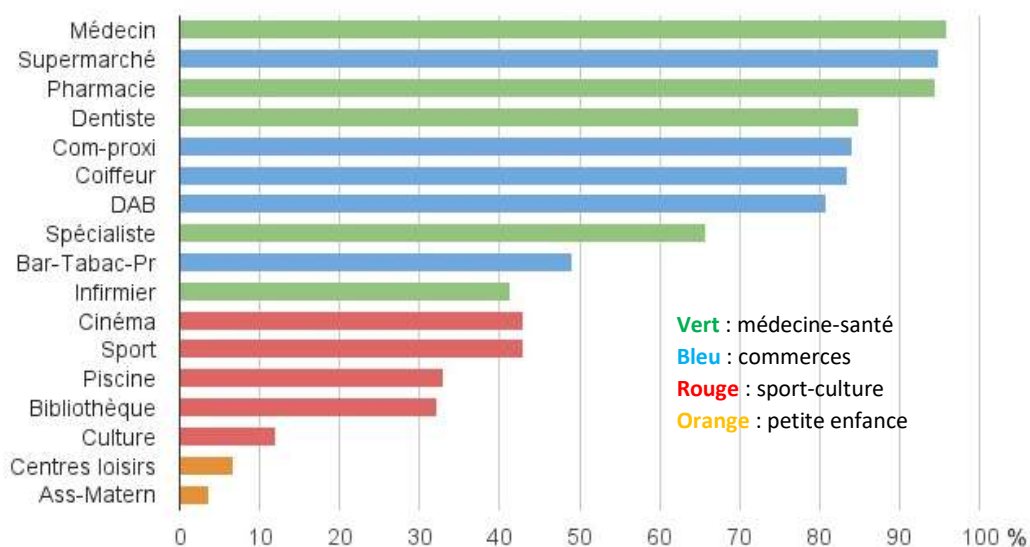
Cette première lecture permet de garantir un échantillon d'enquête globalement représentatif de la population des deux territoires étudiés. Les biais sont identiques dans l'ensemble des territoires (exemple : surreprésentation des artisans-commerçants), si bien que la comparabilité des résultats entre territoires est bonne.

Section 3 – Résultats généraux de l'enquête

Les services utilisés par la population enquêtée

A partir des propositions faites dans le questionnaire, l'enquête permet d'abord de recenser l'ensemble des services utilisés par les habitants pour les deux CdC. Ce premier niveau de lecture indique la hiérarchisation des catégories de services en fonction de leur degré d'utilisation déclaré (fig.3).

Figure 3 : Le taux de recours aux services



Les taux de recours (fréquentation déclarée) les plus élevés (plus de 90%) concernent les services de santé et de chalandise, médecin et supermarché arrivant en tête, suivis par la pharmacie. L'on peut remarquer ici qu'il s'agit du même trio de tête que pour les territoires enquêtés en 2014.

Ensuite, à plus de 80% de citations, se trouvent le dentiste, qui doit être considéré comme un service médical de proximité, le commerce de proximité, le coiffeur et le DAB (Distributeur Automatique de Billets). La place occupée par le coiffeur est sans doute liée au choix de retenir ce service dans la liste des services du questionnaire (il n'aurait peut-être pas été aussi cité spontanément). Le bar-tabac-presse présentait le même niveau de fréquentation dans l'enquête de 2014. Sa position plus lointaine dans la liste des services utilisés pour les CdC enquêtées ici s'explique peut-être par une offre mal connue, ou moindre, ou de fait une perception de la moindre nécessité de ce service à proximité (ou par l'inadéquation de la catégorie : sans doute aurait-il fallu distinguer les bars des bureaux de tabac et préciser la nature de la presse).

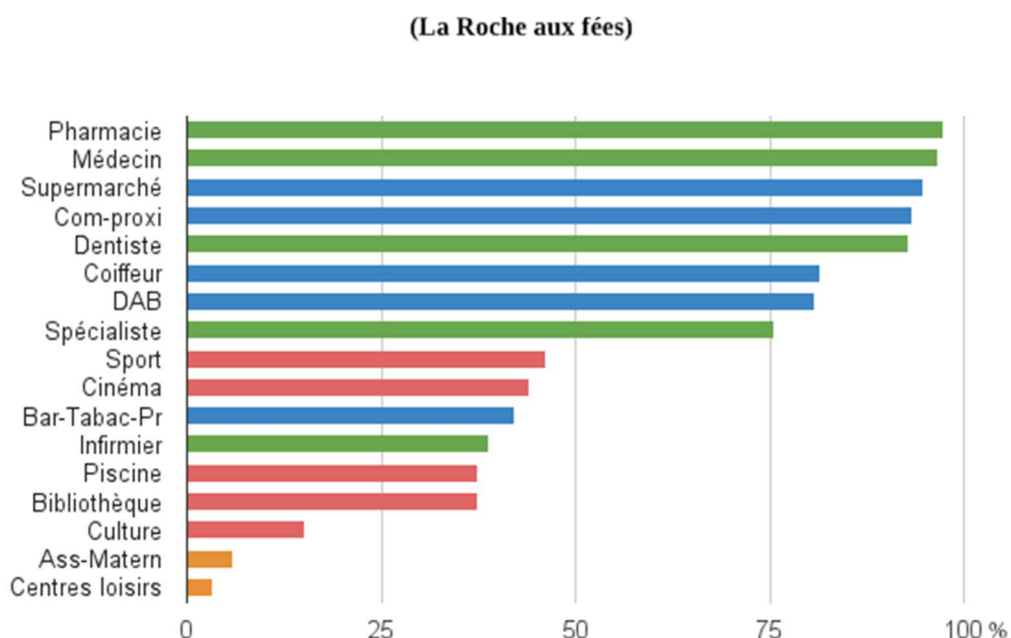
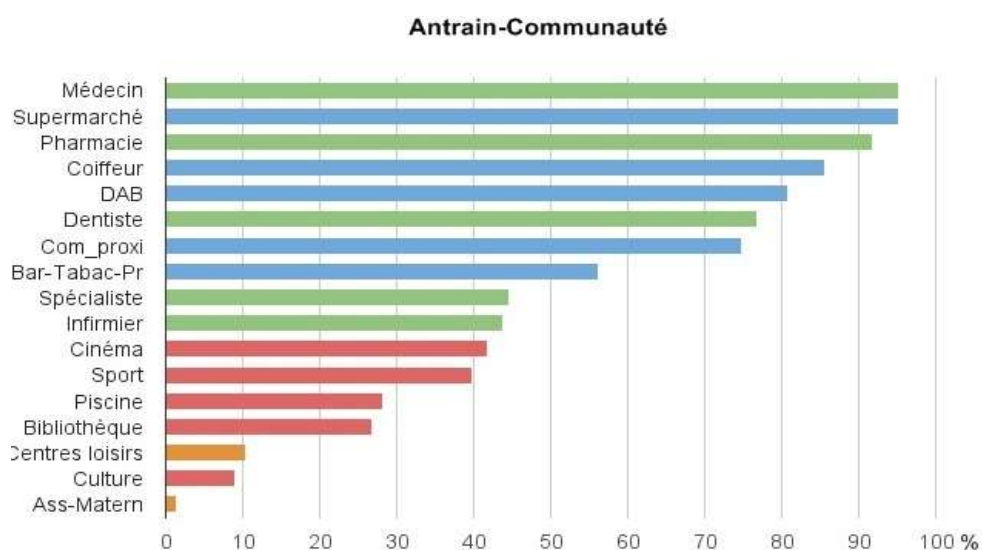
Les services à dominante sportive et culturelle sont en revanche beaucoup moins utilisés, avec des taux de recours compris entre 10 et 45%. Leur fréquentation dépend en effet de l'accès et de l'implantation spatiale des équipements. On observe un écart entre la fréquentation du cinéma et de la piscine d'une part, de la bibliothèque et de la culture (lieu d'exposition, salle de conférence...) d'autre part, observation identique à celle de l'enquête 2014.

Enfin, la place des services liés à l'enfance demeure dérisoire puisque, comme dans l'enquête 2014, moins de 10% des répondants déclarent y recourir (tab.1). La passation aléatoire du questionnaire peut sans doute expliquer ces chiffres. Les résultats concernant les types de modes de garde doivent être pris avec précaution compte tenu du faible nombre de répondants sur ce sujet, les services de garde concernant avant tout qu'une partie de la tranche d'âge 30-44 ans.

Tableau 1 : Le taux de recours aux services destinés à l'enfance

Services	Taux de recours	Services	Taux de recours
Centres loisirs	6,70%	Garderie périscolaire	4,70%
Assistante Maternelle	3,70%	Crèche, Halte-garderie	1,30%
Garde par une tierce personne	5,00%	Données à manier avec précaution étant donnée la faiblesse du nombre d'individus concernés	

Figure 4a et 4b : Comment varie le taux de recours aux services selon la Communauté de communes de résidence ?



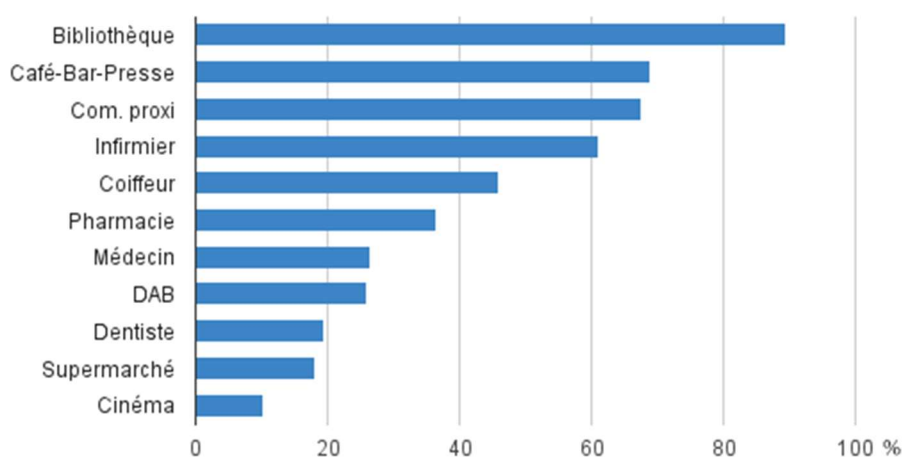
L'analyse des résultats par Communauté de communes ne montre pas de vraie différence d'un territoire à l'autre. Le duo de tête est marqué par la pharmacie et le médecin dans la CdC de la Roche-aux-Fées, alors qu'il est composé du médecin et du supermarché dans la CdC d'Antrain. La CdC de la Roche-aux-Fées se distingue aussi par la place importante du dentiste (au-dessus de 90% de réponses), ce qui consolide

l'importance des professions de santé dans la population de cette CdC. En revanche, parmi les services « de second rang » dans cette hiérarchie de fréquentation, le DAB est plus cité par la population d'Antrain Communauté. De même le centre de loisirs est aussi plus cité dans cette CdC, remarque qu'il convient de prendre avec prudence (peu de répondants).

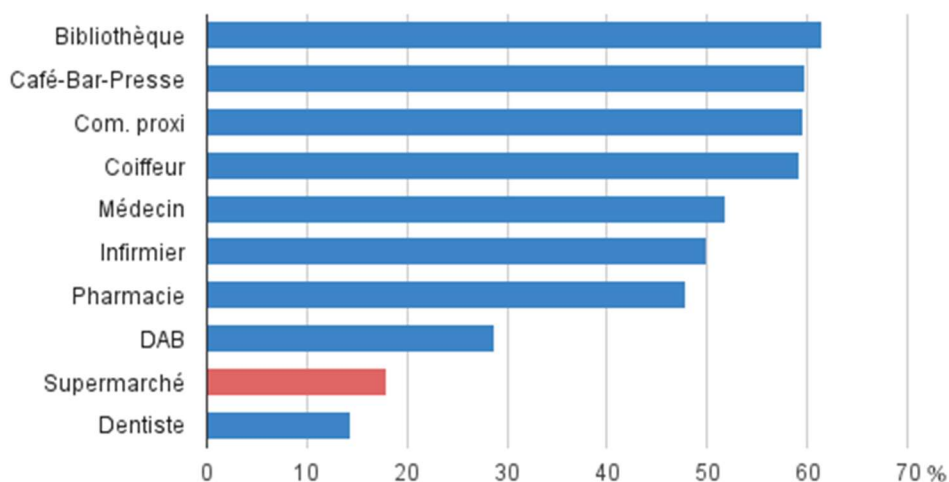
Ensuite, nous avons croisé le taux de recours aux services avec l'implantation ou non du service sur la commune de résidence des habitants interrogés. *Quelle est la pratique des habitants quand le service est présent sur la commune ?* La structure de la hiérarchie est différente de la structure générale ce qui laisse à penser que la localisation du service à proximité du domicile peut influencer le degré de recours au service.

Figure 5a et 5b : Le taux de recours aux services lorsqu'il est implanté sur la commune de résidence

La Roche aux Féés



Antrain



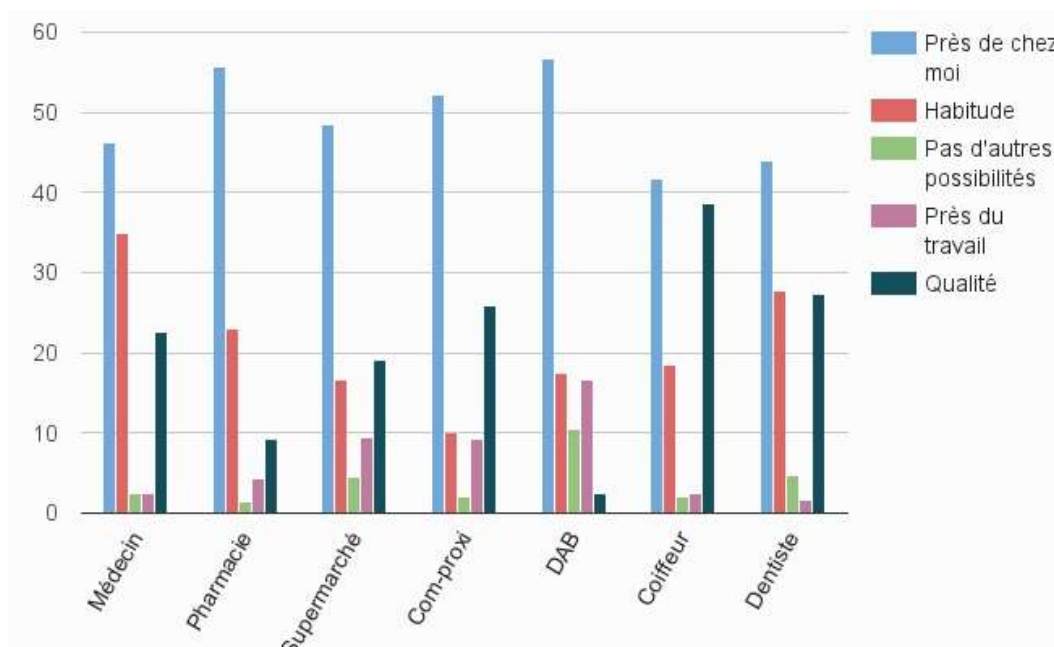
Certains services apparaissent plus fréquemment utilisés lorsqu'ils sont implantés sur la commune de résidence. Alors que dans l'enquête 2014 apparaissaient en haut de la hiérarchie le DAB et la pharmacie, figurent ici en tête la bibliothèque et le café-bar-tabac-pressé (ce qui confirme l'hypothèse explicative précédente sur leur plus faible fréquentation générale en raison de l'éloignement du service). Leur taux de recours déclaré est donc nettement amélioré pour ces deux équipements / services lorsqu'ils se trouvent sur la commune, apport intéressant de l'enquête en termes d'enjeu d'aménagement.

Arrivent ensuite le commerce de proximité et le coiffeur, qui figuraient aussi en bonne place pour les enquêtés de 2014, puis des services pour lesquels la présence sur la commune de résidence n'apparaît pas déterminante, dans la mesure où le recours à ces services est conçu dans un rayon d'action plus large.

Pour compléter l'analyse, il convient de souligner que pour certains services (en rouge sur le graphique de la CdC d'Antrain), le recours de certains usagers est plus élevé hors Communauté de communes que dans une autre commune de la CdC. C'est le cas pour le supermarché, pour lequel le recours à l'offre hors CdC est majoritaire (66,9%), et localisée dans les pôles de Combourg et Saint-Brice-en-Coglès (cf. section 4). Dans la CdC de la Roche-aux-Fées, aucun service n'est concerné par cette extraversion ; la piscine est l'équipement pour lequel le taux de sortie de la CdC est le plus fort à 42,1% des réponses. La différence majeure avec les territoires de l'année dernière concerne les services de santé, qui sont a priori bien utilisés dans les CdC objets de l'enquête en 2015 (le recours extérieur à la communauté de communes même pour le dentiste est de "seulement" 36,6% dans la CdC de La Roche-aux-Fées).

L'enquête cherchait aussi à appréhender les motifs de recours aux services, ce qui revient à justifier les pratiques (fig.6). De ce point de vue, les résultats de l'enquête 2015 confirment les tendances observées dans l'enquête 2014, à savoir que :

Figure 6 : Les motifs de recours à certains services



- Pour la majorité des services, plus de 40% des répondants ont répondu « plus près de chez moi », invoquant ainsi la proximité. La proximité constitue un facteur important de recours aux services. Néanmoins, le nombre de services pour lesquels cette proportion de motifs « proximité » atteignait ou dépassait 50% était un peu plus élevé dans l'enquête de 2014 (médecin et supermarché en plus de pharmacie, DAB, commerce de proximité)
- Comme dans l'enquête de 2014, certains services sont choisis en fonction de « l'habitude », en particulier le médecin et le dentiste, mais aussi le coiffeur. Cela conforte les remarques précédentes sur le choix dans un rayon d'action plus large que la proximité et la quotidienneté pour le suivi médical.

Le profil des motifs de recours au DAB dans les territoires enquêtés en 2015 est différent de celui de 2014, dans la mesure où apparaît plus nettement le paramètre du lieu de travail, et un peu moins nettement la proximité. Cette observation coïncide avec les constats qui seront réalisés à partir de la cartographie des lieux de recours au DAB (section 4).

Tableau 2 : Le recours aux services selon l'âge des enquêtés

Moins de 30 ans		30-44 ans		45-59 ans		60-74 ans		75 ans et plus	
Service	Fréq. (%)	Service	Fréq. (%)	Service	Fréq. (%)	Service	Fréq. (%)	Service	Fréq. (%)
DAB	92,3	Médecin	97,4	Supermarché	97,5	Pharmacie	100	Médecin	97,6
Médecin	92,3	Pharmacie	97,4	Médecin	96,3	Supermarché	97,1	Supermarché	95,2
Dentiste	88,5	Supermarché	96,2	Pharmacie	96,3	Médecin	94,3	Pharmacie	92,9
Supermarché	76,9	Dentiste	93,6	Dentiste	95,1	Com. proxi.	88,6	Com. proxi.	81
Bar-Tabac	84,6	Com. proxi.	92,3	DAB	90,1	Coiffeur	88,6	Coiffeur	78,6
Cinéma	84,6	DAB	87,2	Com. proxi.	87,7	DAB	78,6	Spécialiste	73,8
Coiffeur	76,9	Coiffeur	82,1	Coiffeur	85,2	Dentiste	75,7	Infirmier	71,4
Pharmacie	69,2	Spécialiste	73,1	Spécialiste	64,2	Spécialiste	64,3	Dentiste	61,9
Piscine	53,8	Bar-Tabac	61,5	Cinéma	53,1	Infirmier	47,1	DAB	47,6
Com. proxi.	42,3	Piscine	60,3	Infirmier	39,5	Bar-Tabac	41,4	Bar-Tabac	40,5
Spécialiste	42,3	Bibliothèque	57,7	Bar-Tabac	37	Bibliothèque	24,3	Cinéma	11,9
Infirmier	15,4	Cinéma	55,1	Bibliothèque	32,1	Cinéma	21,4	Bibliothèque	11,9
Bibliothèque	11,5	Infirmier	30,8	Piscine	30,9	Piscine	11,4	Piscine	7,1
Centre aéré	7,7	Centre aéré	20,5	Centre aéré	2,5	Centre aéré	0	Centre aéré	0
Ass. Mat.	3,8	Garderie	16,7	Garderie	0	Garderie	0	Garderie	0

Les résultats des usages selon les Professions et catégories sociales (PCS) (= Catégories socio-professionnelles) reposent sur des effectifs réduits, ce qui nécessite une grande prudence dans l'interprétation des pourcentages. Comme dans l'enquête 2014, les taux de recours au médecin, à la pharmacie et au supermarché restent les plus élevés quelle que soit la PCS considérée. Les services de santé et de chalandise sont de manière générale très sollicités. Les variations entre PCS apparaissent plus sensibles pour les services dits culturels, par exemple la bibliothèque ou encore le cinéma pour lesquels les taux de recours peuvent varier dans un rapport de 1 à 5 (bibliothèque : 15,4% pour les artisans-commerçants, 72,2% pour les cadres ; cinéma : 18,5% pour les retraités, 91,5% pour les cadres), pour les services petite enfance, également discriminants (ce dernier point a été souligné dans le rapport 2014, en faisant appel aux appartenances socio-culturelles et au cycle de vie).

Le croisement des taux de recours aux services avec l'âge des personnes enquêtées fait apparaître des besoins liés à la position des personnes dans le cycle de vie. Ainsi, on retrouve comme en 2014, une déclaration de recours plus élevée aux centres de loisirs et services petite enfance chez les 30-44 ans, créneau typique des ménages avec jeunes enfants. Chez les moins de 30 ans, la distinction la plus forte correspond à l'usage du DAB, dont la fréquentation semble décroître avec l'âge. Les usages varient aussi : ainsi, les jeunes vont souvent à la « tirette » mais pour des petites sommes alors que les plus âgés font des retraits moins fréquents mais plus élevés.

A contrario de l'enquête de 2014, les autres services de chalandise ne sont pas particulièrement plébiscités par ces moins de 30 ans. Leur fréquentation du commerce de proximité est plutôt faible, soit qu'ils aient recours au supermarché, soit que des parents fassent les courses pour eux. L'usage des services médicaux monte en puissance avec l'âge des répondants. Le recours à la pharmacie est particulièrement faible dans l'échantillon 2015 des moins de 30 ans (69,2% contre 86,7% dans l'échantillon 2014). Simultanément, l'usage du cinéma et de la piscine décroît avec l'âge, le cinéma atteignant un pic de fréquentation déclarée chez les moins de 30 ans (84,6%).

Le questionnaire permet de traiter les réponses de taux de recours aux services en fonction du parcours résidentiel. Globalement, on constate que les personnes n'ayant jamais habité en ville ont moins recours aux services (constat encore plus marqué pour le cinéma, 34,5% contre 58,4% ; la piscine 27,3% contre 44,5% et la bibliothèque 24,9% contre 47,5%, ainsi que le centre aéré qui peut être intéressant, mais les effectifs concernés sont trop faibles dans ce cas pour se permettre une interprétation). Cependant, le taux de recours au spécialiste est plus important du côté des personnes n'ayant jamais habité en ville, cette tendance peut s'expliquer par le fait que la structure par âge de ces dernières est plus âgée.

L'accessibilité aux services

29% et 33% des enquêtés des CdC de La Roche-aux-Fées et d'Antrain déclarent renoncer à l'usage d'un service en raison des limites de l'accessibilité, taux qui restent dans le même ordre de grandeur que celui des personnes enquêtées en 2014 (rappel : 31,8% de l'échantillon total 2014). La proportion d'individus qui se plaignent de limites à l'accessibilité est à peu près toujours la même quel que soit le territoire considéré, la CSP ou l'âge.

Une interprétation difficile des chiffres relatifs aux tranches d'âge

Pour la CdC d'Antrain, on distingue deux groupes d'âge apparemment plus gênés par l'accessibilité aux services : les 15-29 ans d'une part, les plus de 75 ans d'autre part. Dans l'échantillon de la CdC de La Roche-aux-Fées, il semble que ce sont plutôt les catégories d'âge médianes (30-44 et 45-59 ans) qui expriment plus en nombre leur limitation d'accès. Dans l'enquête 2014, étaient apparus les 60-74 ans et plus de 75 ans, ainsi que les 30-44 ans. Il y a donc des nuances sans doute de ce point de vue entre les profils sociaux des populations des différents territoires ruraux.

En outre, l'ensemble de ces résultats, certes à prendre avec prudence, permet d'identifier que les problématiques d'accès, donc de mobilité, ne sont pas réservées aux personnes âgées, mais qu'elles concernent aussi de jeunes actifs.

Des motifs de renoncement toujours centrés sur l'incapacité de transport (comme pour l'enquête 2014)

Les motifs de renoncement, exprimés par des items prédéfinis et par une case « autre motif », sont instructifs car ils révèlent les obstacles fondamentaux à l'accès. Tout d'abord l'éloignement, puis le fait de ne pas savoir conduire, le coût (trop cher) puis le manque de temps. Le fait de ne pas savoir conduire, cité par un quart des personnes qui renoncent à un service, est à mettre en relation avec la nécessité de se déplacer en voiture individuelle pour avoir accès facilement à un service. En creux, cela indique que le réseau de transport en commun (ou à la demande) est insuffisant, inadapté pour répondre aux besoins, ou que les personnes ne les connaissent pas. Ce manque de transport en commun est relevé par plus de 10% des répondants (territoire mal desservi car réseau et desserte insuffisants).

Ces résultats sont très proches de ceux obtenus pour les deux territoires enquêtés en 2014, du fait qu'on a affaire aux mêmes configurations et aux mêmes problématiques.

Les modes de transport utilisés témoignent de la domination de la voiture individuelle, la marche à pied se plaçant en mode secondaire.

Les résultats obtenus dans l'enquête de 2015 présentent une belle cohérence et homogénéité avec ceux issus de l'enquête 2014. Il en ressort en effet pour la quasi-totalité des services un usage prépondérant de l'automobile, qui certes varie de 58% à 86%. Il est à noter le cas spécifique de l'accès aux infirmiers, qui exercent majoritairement au domicile des patients. Dans certains cas, le recours à la marche est plus important et avoisine 30% des répondants ; c'est le cas pour le commerce de proximité, le coiffeur, la bibliothèque, le bar-tabac-presses, les activités de loisirs.

Une habitante de Forges-la-Forêt : « Alors là, c'est à pied ; au sein de la commune, tout à pied. Faut dire qu'on n'a pas 36 000 commerces à part l'épicerie et puis le bar-tabac, voilà c'est tout. Autrement, malheureusement c'est la voiture. »

L'on constate de manière constante par rapport à l'enquête 2014 la faiblesse du recours aux transports en commun et au vélo (entre 0 et 2% des réponses selon les services). Il s'agit d'une caractéristique prégnante des espaces ruraux, dans lesquels les distances à parcourir et les types d'infrastructures de transport ne sont pas aménagés pour ces modes de déplacement.

On peut croiser ces résultats avec les données relatives au mode de transport utilisé pour aller au travail. On constate sur ce point une différence sensible entre les répondants de La Roche-aux-fées et d'Antrain : pour les premiers, l'usage de l'automobile est déclaré par 60% de l'échantillon contre 70% dans les deuxièmes, ce qui est à mettre en rapport avec le paramètre « lieu de travail » (la proportion de personnes travaillant dans leur commune de résidence est plus élevée dans la CdC de La Roche-aux-Fées, ce qui tempère le recours à l'automobile).

Les propos complémentaires recueillis lors de la passation du questionnaire et lors des entretiens font aussi état de modalités d'entraide (livraison de produits alimentaires et courses par des proches ou des voisins) et des pratiques d'accompagnement voire de co-voiturage pour accéder aux services.

Modes de transports et services

Le taux de recours au véhicule individuel varie entre 24,4% et 95%. Les taux les plus bas correspondent à des services rendus au domicile (infirmier) ou facilement accessibles à pied en raison de leur proximité (activités jeux 51,8%, bureau de tabac-presse-bar 58,6%, commerce de proximité 60%, bibliothèque, 61%). On avait déjà repéré l'importance des déplacements pédestres vers la bibliothèque lors de l'enquête en 2014. Les taux les plus élevés d'usage de l'automobile concernent les services petite enfance, le centre aéré (95%), la garderie (85%), des équipements rares comme la piscine, le cinéma (92%), mais aussi le supermarché, le spécialiste, le dentiste (86%).

Les lieux de recours aux services

Cette inscription spatiale des pratiques de services dans les deux Communautés de communes est développée plus loin en section 4, sous la forme de cartographies pour cinq services.

De manière générale, le chef-lieu d'Antrain connaît une certaine attractivité, par exemple pour le DAB, le coiffeur, secondairement pour le médecin. Les pôles de Bazouges-la-Pérouse et de Tremblay constituent deux lieux de recours, quasi-équivalents pour le médecin.

La centralité de Retiers est également notable, en complémentarité avec celle de Janzé. Le recours à Martigné-Ferchaud dessine une troisième polarité interne, pour le coiffeur et le DAB.

La satisfaction des usagers

Comme dans les résultats de l'enquête 2014, l'appréciation des usagers vis-à-vis des services est plutôt bonne, la majorité des services concernés par l'enquête recueillant plus de 80% d'avis satisfaits. A la question « Etes-vous satisfaits de l'offre de services ? », le degré de satisfaction se présente ainsi :

Tableau 3 : Degré de satisfaction des usagers par service

Degré de satisfaction	Echantillon total	Echantillon de la communauté de communes d'Antrain	Echantillon de la communauté de commune du Pays de La Roche-aux-fées
Plus de 90 % globalement satisfaits	commerce de proximité, coiffeur, bar-tabac-presse, médecin, infirmier, pharmacie, bibliothèque	coiffeur, bar-tabac-presse, médecin, infirmier, pharmacie, dentiste, bibliothèque	DAB, commerce de proximité, coiffeur, bar-tabac-presse, infirmier, pharmacie, bibliothèque
Entre 80 et 90 % de globalement satisfaits	DAB, supermarché, dentiste, cinéma, piscine	commerce de proximité, cinéma, piscine	supermarché, médecin, dentiste, cinéma
Entre 60 et 80 % de globalement satisfaits		DAB, supermarché	piscine

Dans ce tableau (tab.3), la satisfaction est interrogée toutes localisations de services confondus (le service peut très bien se trouver hors de la CdC). Elle est particulièrement élevée pour le commerce de proximité, le coiffeur, le médecin, l’infirmier, la bibliothèque, le bar-tabac-presse ; la bonne place de ce dernier a surpris certains élus d’Antrain Communauté lors de la restitution orale dans la mesure où ils estiment que l’offre locale en la matière est très faible. On peut peut-être interpréter ce résultat à la lumière de l’usage et des besoins en ce domaine, à savoir moins fréquent et jugé moins indispensable au quotidien que la pharmacie ou le commerce de proximité (là encore, la catégorisation a sans doute joué dans le résultat obtenu : il aurait fallu distinguer le bar du tabac-presse). D’autres services sont jugés comme satisfaisants : le DAB, le supermarché, le cinéma et la piscine, bien que le cinéma ne soit pas présent dans la CdC d’Antrain. Pour le cinéma et la piscine, les résultats étaient moins bons dans l’enquête de 2014. Les convergences sont fortes entre les réponses données dans les deux CdC ; néanmoins, on note que les habitants d’Antrain CdC sont relativement insatisfaits de l’offre en DAB et supermarché, deux services fondamentaux, l’insatisfaction dans la CdC de La Roche-aux-Fées se portant sur la piscine, dont l’exigence de proximité n’est pas aussi forte. La fragilisation des DAB en centre-bourg est une problématique emblématique des dynamiques en espace rural actuellement ; liée aux restructurations des implantations des services bancaires (privés), elle agit de manière directe sur l’attractivité des petits commerces situés en centre-bourg, qui fonctionnent sur des achats en argent liquide.

Le tableau suivant (tab.4) croise le degré de satisfaction avec la présence ou non du service sur la commune de résidence. La satisfaction augmente pour les habitants qui disposent de l’équipement ou du service sur la commune, ce qui semble logique, quel que soit le territoire considéré. Le nombre de services recueillant entre 80 et 90% de satisfaits diminue notablement, et se réduit aux DAB et supermarché. L’appréciation du service rendu est donc dépendante en partie de la proximité. On peut relever des anomalies apparentes, par exemple pour le DAB, dont le taux de satisfaction baisse lorsqu’il se trouve sur la commune. Dans ce cas, la banque présente dans la commune ne correspondant pas nécessairement à l’enseigne recherchée par l’usager, la satisfaction baisse, l’usager va rechercher un DAB lui correspondant dans une autre commune.

Tableau 4 : Degré de satisfaction par service en fonction de la localisation

Degré de satisfaction	Echantillon total		Echantillon de la CC d’Antrain		Echantillon de CC de la Roche-aux-fées	
	Pas de service sur la commune	Service sur la commune	Pas de service sur la commune	Service sur la commune	Pas de service sur la commune	Service sur la commune
Plus de 90 % globalement satisfaits	coiffeur, bar-tabac, infirmier, médecin, bibliothèque	commerce, coiffeur, bar-tabac, infirmier, médecin, pharmacie, dentiste, bibliothèque, cinéma	coiffeur, bar-tabac, infirmier, médecin, bibliothèque	commerce, coiffeur, bar-tabac, infirmier, médecin, pharmacie, dentiste, bibliothèque	DAB, commerce, bar-tabac, infirmier, pharmacie, bibliothèque	commerce, coiffeur, bar-tabac, infirmier, pharmacie, dentiste, bibliothèque, cinéma
Entre 80 et 90 % de globalement satisfaits	commerce, DAB, pharmacie, dentiste, cinéma, piscine	DAB, supermarché	commerce, dentiste, pharmacie, cinéma, piscine	supermarché,	coiffeur, supermarché, médecin, cinéma	DAB, médecin
Entre 60 et 80 % de globalement satisfaits	supermarché		DAB, supermarché	DAB	dentiste, piscine	supermarché

Enfin, pour nuancer encore les résultats, il est possible de focaliser le regard sur les services pour lesquels les habitants sont les plus insatisfaits, toujours en croisant les réponses avec la présence ou non du service sur la commune (tab.5). Globalement, le degré d’insatisfaction baisse quand le service se trouve sur la commune,

DAB, supermarché et piscine concentrant les plus forts mécontentements (médecin et dentiste ; cinéma et piscine dans l'enquête de 2014).

Tableau 5 : Degré d'insatisfaction des usagers par service en fonction de la localisation

Degré d'insatisfaction	Echantillon total		Echantillon de la CC d'Antrain		Echantillon de CC de la Roche-aux-fées	
	Pas de service sur la commune	Service sur la commune	Pas de service sur la commune	Service sur la commune	Pas de service sur la commune	Service sur la commune
Plus de 30 %						
De 20 à 30 %	supermarché		DAB, supermarché		piscine	supermarché
De 10 à 20 %	piscine, DAB	DAB, supermarché	piscine	DAB	Supermarché	
De 5 à 10 %	commerce, médecin, dentiste, bar-tabac, pharmacie, cinéma	pharmacie	commerce, médecin, dentiste, bar-tabac, pharmacie, cinéma	supermarché	commerce, médecin, dentiste, bibliothèque, cinéma	pharmacie, DAB
Moins de 5 %	coiffeur, infirmier, bibliothèque	commerce, coiffeur, bar-tabac, médecin, dentiste, infirmier, bibliothèque, cinéma	coiffeur, infirmier, bibliothèque	commerce, coiffeur, bar-tabac, pharmacie, médecin, infirmier, dentiste, bibliothèque	DAB, coiffeur, bar-tabac, infirmier, pharmacie	commerce, coiffeur, bar-tabac, médecin, infirmier, dentiste, bibliothèque, cinéma

Au-delà de la satisfaction globale exprimée dans l'enquête – qui peut s'expliquer par des formes d'accommodation des habitants aux conditions de vie de l'espace rural, il faut s'attarder sur le fait que deux tiers des enquêtés (66,3% dans l'enquête 2014) déclarent qu'il manque au moins un service dans leur communauté de communes. La question ouverte sur les services manquants permet alors d'identifier des demandes « ouvertes » (les réponses n'étaient pas proposées) et des grands domaines sensibles pour la qualité de vie des ménages. Ainsi, comme dans l'enquête 2014, apparaissent les domaines :

- Des commerces, avec une attente particulière vis-à-vis des magasins alimentaires (boulangerie, épicerie...). Derrière ces demandes, on peut lire le souhait de voir exister un lieu de vie et de sociabilité. Le supermarché ne faisait pas partie des demandes non satisfaites pour les territoires enquêtés en 2014, soit que l'exigence fut moindre pour ces populations, soit que l'offre était plus importante.
- A l'inverse, les services de santé ne sont pas cités fréquemment comme manquants dans cette enquête. Les élus d'Antrain Communauté ont confirmé que le territoire ne connaît pas de tension sur l'offre de ces services, tandis que dans la communauté de La Roche-aux-Fées, la situation est satisfaisante même si une inquiétude pointe au sujet du renouvellement futur des médecins. Le dentiste est néanmoins cité par plusieurs répondants d'Antrain communauté.
- Enfin, la déficience des transports en commun est soulignée dans les réponses données par les deux échantillons, et constituait aussi une récrimination dans les territoires enquêtés en 2014. Il s'agit donc d'une faiblesse récurrente, qui peut être compensée par l'existence d'un service de transport à la demande (TAD) dans la Communauté de La Roche-aux-Fées (pour autant que ce service soit identifié et mobilisé par les administrés).

Tableau 6 : Les cinq premiers services manquants déclarés par les enquêtés

Enquête totale	La Roche aux fées	Antrain
Boulangerie (20,30%)	Boulangerie (16,4%)	Boulangerie (23,8%)
Épicerie (15,70%)	Épicerie (12,3%)	Épicerie (20%)
Supermarché (14,40%)	Médecin (12,3%)	Supermarché (17,5%)
Transport en commun (13,10%)	Supermarché (11%)	Transports en commun (16,3%)
Dentiste (7,8%)	Transports en commun (9,6%)	Dentiste (13,8%)

Les réalités locales sont donc à prendre en compte dans l'analyse des attentes des habitants. S'il y a des services symboliques que tout un chacun souhaite voir perdurer comme gage de dynamisme communal (l'école par exemple, mais aussi la mairie comme l'a souligné une personne de Rimou : « *Je pense que le service essentiel de la collectivité, ça doit être la mairie. Je pense que pour les gens, le point de service, c'est la municipalité* »), la présence médicale est relative selon les territoires tandis que le rôle des commerces de proximité dans les attentes s'inscrit à la fois symboliquement (il rassure les populations, qui ne l'utilisent qu'en dépannage) et socialement (comme lieu de vie et de rencontres) dans l'espace rural. La question du commerce de proximité est sous tension entre une rentabilité non assurée, des contraintes d'ouverture pour les gérants et cet usage faible des habitants.

Un habitant de Chauvigné « *n'imagine pas viable de relancer une boulangerie d'un côté et une épicerie de l'autre. C'est comment on peut rapprocher et relancer toutes les activités possibles sur un même lieu* ». Et à propos de l'épicerie de son village, une habitante d'Essé indique : « *Là, elle fait la Banque postale, on est obligé de se diversifier, ça demande énormément. Elle fait dépôt de pain, elle fait dépôt de repas...* ».

Une personne de Forges-la-Forêt a, quant à elle, bien souligné l'exigence de disponibilité qui peut peser sur les commerçants installés dans des petites communes :

« *Bah, il y avait beaucoup de cafés, il y avait une épicerie. Au début, quand on était arrivés ici, il y avait un café-charcuterie, une épicerie, une station-service. Un petit grand-père qui travaillait, il est parti et personne ne l'a remplacé. Il faisait deux heures de sieste le dimanche, il travaillait tout le temps ; tu pouvais passer à 20 heures le soir, il avait sa maison de l'autre côté de la route, il servait de l'essence à n'importe quelle heure.* »

Néanmoins, des propos militants accompagnent les réponses au questionnaire : « pour faire vivre le commerce local » et les entretiens :

- une personne d'Essé : « *Je m'efforce à y aller. Là, je dois aller à Super U, je n'ai pas le choix, mais je m'efforce à y aller quand même de temps en temps quoi.* »
- une personne de Chauvigné : « *Et s'il y avait une épicerie, ben on s'obligerait quelque part à la faire fonctionner, parce que pour nous ce serait important en dépannage, et ça permettrait aux touristes qu'on reçoit et à des gens qui ont moins de mobilité de s'approvisionner sur la commune.* »

Par ailleurs, le recours direct à des producteurs locaux ou à des commerçants itinérants peut permettre de compenser l'absence de commerces dans la commune, comme l'indique une habitante d'Essé :

« *On a quand même le camion à pizza qui vient une fois par semaine. Bah, le boucher ... Enfin, on a des producteurs. On est dans une zone où il y a la ferme du Rozay, là, le Panier des Fées. Alors, le Panier des Fées, il y a un producteur de cochons qui vend toute sa cochonnaille, eux produisent même de la viande de bovins, ils font du pain et il y a plein de producteurs locaux de fruits et légumes, de fromage, de lait...* »

Les possibilités de recours direct à des producteurs semblent plus limitées dans le CdC d'Antrain comme l'indique une personne de Bazouges-la-Pérouse : « *Le circuit court, on en parle beaucoup mais ça reste anecdotique chez nous, alors que c'est beaucoup plus développé dans d'autres régions. Mais aussi le produit qu'on propose n'est pas adapté au circuit court.* »

Des précisions sur les attentes des populations en matière de services peuvent encore être mises en évidence à partir des entretiens.

En premier lieu, la combinaison médecin et pharmacie influence les choix de recours médicaux par la mutualisation du déplacement. Le café-bar-presse est vu comme un lieu de sociabilité assez stratégique, d'autant plus s'il assure une offre multiservices. Sa disparition peut donc être clairement regrettée, comme celle de tout autre commerce d'ailleurs, comme noté par cet habitant de Chauvigné :

« Ce qui est important dans nos petites communes, c'est le lien social. L'épicerie, la boulangerie, c'est un endroit où des personnes se parlent, se rencontrent... ».

Et cette autre personne de la même commune : « *Il y avait aussi le personnage qui jouait aussi un rôle de lien social très fort, en nous partageant des informations sur la vie de la commune et en écoutant aussi ce qu'on pouvait avoir à dire sur des sujets liés à la commune.* »

Autre remarque en miroir, les habitants de la CdC de La Roche-aux-Fées disent apprécier la variété de l'offre en vente directe, circuits courts de produits agricoles et alimentaires. Ce type de production et de relation manque au contraire pour les habitants d'Antrain Communauté, les exploitations agricoles de ce territoire n'étant pas orientées vers la vente de proximité mais vers les activités de transformation et l'exportation des produits.

Il ressort aussi l'expression qu'il existe une diversité des populations rurales, dont le profil permet une plus ou moins grande adaptabilité à l'offre. De manière sous-jacente, tout dépend du fait que le choix de la localisation résidentielle est volontaire, assumé ou subi.

Se pose alors de manière aiguë la problématique des personnes sans mode de transport individuel et peu insérées dans les tissus sociaux, de voisinage ou familiaux. L'entraide entre voisins fait partie des habitudes :

« Je trouve que les gens étaient beaucoup plus solidaires les uns des autres à l'époque, surtout en campagne. Les gens s'aidaient beaucoup plus entre eux, c'est-à-dire, quelqu'un avait besoin d'aller chez le médecin, il y avait tout de suite quelqu'un qui était prêt à rendre ce service-là. On a encore des gens qui sont en précarité avec les déplacements, qui n'ont pas de voiture ou pas de permis. » (une personne de Rimou).

La situation peut être particulièrement délicate pour les personnes qui viennent d'autres régions et s'installent en raison des faibles niveaux des loyers, comme le constate un habitant de Bazouges-la-Pérouse :

« Une fois qu'ils arrivent-là, ils s'aperçoivent qu'il n'y a pas de transport en commun, ils ne sont pas mobiles, il n'y a pas d'emplois, très peu. Pour avoir un emploi, faut avoir une voiture. (...) Du coup, on se retrouve avec des gens qui ne peuvent rien faire. »

Tableau 7 : Données comparatives entre échantillons

	Échantillon total	Échantillon d'Antrain	Échantillon de La Roche-aux-fées
Nombre de questionnaires	298	146	152
Sexe des répondants			
Femmes	56,20%	58,20%	54,30%
Hommes	43,80%	41,80%	45,70%
Age des répondants			
15-29 ans	8,80%	12,30%	5,40%
30-45 ans	26,20%	23,30%	29,10%
46-60 ans	27,30%	21,90%	32,40%
61-75 ans	23,50%	23,30%	23,80%
75 ans et plus	14,20%	19,20%	9,30%
Situation familiale			
Célibataire	11,90%	13,00%	10,50%
Divorcé-e / Séparé-e	4,10%	5,50%	3,90%
Concubinage	9,80%	7,50%	11,80%
Marié-e / Pacsé-e	63,70%	58,90%	65,80%
Veuf-ve	10,50%	15,10%	5,90%
Taille des ménages			
1 personne	18,50%	23,30%	13,80%
2 personnes	37,70%	35,60%	31,60%
3 personnes	14,80%	14,40%	15,10%
4 personnes et plus	33,00%	26,70%	38,20%
Date d'installation			
Moins de 5 ans	16,90%	24,60%	9,20%
Entre 5 et 10 ans	13,80%	11,00%	16,40%
Entre 10 et 20 ans	18,50%	15,10%	21,70%
Plus de 20 ans	50,80%	49,30%	52,00%
Habitants ayant déjà habité en ville	33,90%	30,80%	36,80%
Lieu de travail des répondants			
Domicile	14,50%	13,90%	14,90%
Sur la commune	40,90%	34,70%	45,80%
Dans une autre commune	44,60%	51,40%	39,30%
Mode de transports domicile-travail			
A pied	32,50%	28,90%	35,20%
A vélo	1,20%	1,50%	1,10%
En voiture	64,40%	69,60%	60,40%
Transports en commun	1,90%	0,00%	3,30%

	Échantillon total	Échantillon d'Antrain	Échantillon de La Roche-aux-fées
Taux de recours aux services			
DAB	80,90%	80,80%	80,90%
Commerce de proximité	84,20%	74,70%	93,40%
Coiffeur	83,60%	85,60%	81,60%
Supermarché	95,00%	95,20%	94,70%
Bar-tabac-presse	49,00%	56,20%	42,10%
Centre de loisirs	6,70%	10,30%	3,30%
Garderie périscolaire	4,70%	4,80%	4,60%
Assistante maternelle	3,70%	1,40%	5,90%
Crèche, Halte-garderie	1,30%	1,40%	1,30%
Garde par autrui	5,00%	6,80%	3,30%
Médecin	96,00%	95,20%	96,70%
Infirmier	41,30%	43,80%	38,80%
Pharmacie	94,60%	91,80%	97,40%
Dentiste	84,90%	76,70%	92,80%
Spécialiste	65,80%	44,50%	75,70%
Sport	43,00%	39,70%	46,10%
Culture	12,10%	8,90%	15,10%
Bibliothèque	32,20%	26,70%	37,50%
Cinéma	43,00%	41,80%	44,10%
Piscine	32,90%	28,10%	37,50%

Section 4 – Territoires et pratiques de services

L'inscription spatiale des pratiques de service

Cette dernière partie du rapport s'intéresse aux lieux de fréquentation des services. Son objectif est de fournir une représentation spatialisée des pratiques, en particulier d'identifier l'ampleur du recours à l'offre interne à la CdC par rapport à l'offre externe, et d'évaluer les polarités internes à la CdC (polarité unique / polarités multiples).

Pour ce faire, nous reprenons les 5 services sélectionnés dans le cadre de l'enquête 2014, qui permettent d'apprécier une fois encore la variété des configurations :

- Le médecin
- Le coiffeur
- Le distributeur automatique de billets
- Le supermarché
- Le cinéma

Tableau 8 : Les lieux de pratique des services

Majoritairement dans la commune			Majoritairement en dehors de la commune		
Echantillon total	Echantillon du Pays de la Roche aux fées	Echantillon d'Antrain-Communauté	Echantillon total	Echantillon du Pays de la Roche aux fées	Echantillon d'Antrain Communauté
Commerce de proximité (64,1%), Coiffeur (52,6%), Bar-Tabac (63,7%), Infirmier (55,3%), Sport (50%), Bibliothèque (78,1%)	Commerce de proximité (67,6%), Bar-Tabac (68,8%), Infirmier (61%), Sport (51,4%), Bibliothèque (89,5%)	Commerce de proximité (59,6%), Coiffeur (59,2%), Café-Tabac- Presse (59,8%), Médecin (51,8%), Infirmier (50%), Culture (53,8%), Bibliothèque (61,5%)	DAB (72,2%), Supermarché (81,6%), Médecin (61,2%), Pharmacie (58,2%), Dentiste (83,1%), Spécialiste (93,3%), Cinéma (94,5%), Piscine (100%), Culture (55,6%)	DAB (73,2%), Coiffeur (52,4%), Supermarché (81,3%), Médecin (73,5%), Pharmacie (63,5%), Dentiste (80,8%), Spécialiste (93,1%), Culture (60,8%), Piscine (100%), Cinéma (89,5%)	DAB (71,1%), Supermarché (82%), Pharmacie (52,3%), Dentiste (85,7%), Spécialiste (93,7%), Sport (51,8%), Cinéma (100%), Piscine (100%)

A l'échelle de l'échantillon total, les données montrent en effet que les pratiques de services s'effectuent beaucoup en dehors de la commune de résidence (tab.8). Comme en 2014, les services pratiqués majoritairement sur la commune de résidence sont le commerce de proximité, le coiffeur, le bar-tabac- presse, le sport, la bibliothèque. Mis à part le sport, tous les autres services figuraient déjà dans la liste des services les plus utilisés sur la commune de résidence en 2014. Les habitants d'Antrain Communauté déclarent utiliser un service de plus sur la commune de résidence (6 contre 5). Pour d'autres services, la pratique hors commune de résidence est largement majoritaire : on retrouve la piscine et le cinéma largement en tête (100 et 94%), suivis du spécialiste médical et du dentiste (93% et 83%), groupes de services dont la répartition est polarisée sur les agglomérations. Comme dans l'enquête 2014, le second groupe est formé de la pharmacie, du DAB, du supermarché et du médecin (entre 58% et 81%), plutôt localisés au chef-lieu de communauté de communes.

Spatialement, la cartographie montre quels lieux déclarés sont fréquentés par les répondants, ce qui permet de distinguer plusieurs configurations :

- Pôles de services structurants internes
- Pôle secondaires internes
- Pôles extérieurs

- Communes situées entre Rennes et la CdC : des flux pas assez massifs pour que les communes soient considérées comme des pôles extérieurs, mais des communes dont la fréquentation cumulée pour le DAB et le supermarché les inscrit dans les lieux de recours

Le médecin généraliste

Le recours au médecin concerne l'essentiel de la population enquêtée. Cela a été précisé précédemment, le motif de choix dominant est certes la proximité du domicile (45%), mais c'est aussi par habitude (35%) et par choix de confiance que l'on s'oriente, d'après les enquêtés, vers tel ou tel médecin, donc vers tel ou tel lieu, comme l'indique cette personne d'Eancé :

« Bah, j'ai tenté pour moi à Martigné mais je n'ai pas trouvé très efficace. Donc à la base, maintenant, je fais confiance aux médecins soit qu'on me recommande soit que je connais, mais ceux d'ici ne m'ont pas convaincue. Les petites communes, ça ne fait pas longtemps qu'ils sont installés, donc..., et puis le oui-dire ... Alors je préfère aller à Rennes. Je préfère, lui je le connais, il est très bien, même s'il faut une quarantaine de minutes. »

Le temps peut se mesurer autrement qu'en temps d'accès au cabinet, comme une personne de Chauvigné en a bien conscience :

« Pour le médecin, à chaque fois qu'on raisonne par kilomètres, moi ça me bouffe ; moi, c'est le temps de prise en charge, à partir du moment où on téléphone, combien de temps. Si on est pris à 10km une heure après, il est préférable de faire 10 km ou 15 km, plutôt que d'être pris quatre jours après à 1 km. »

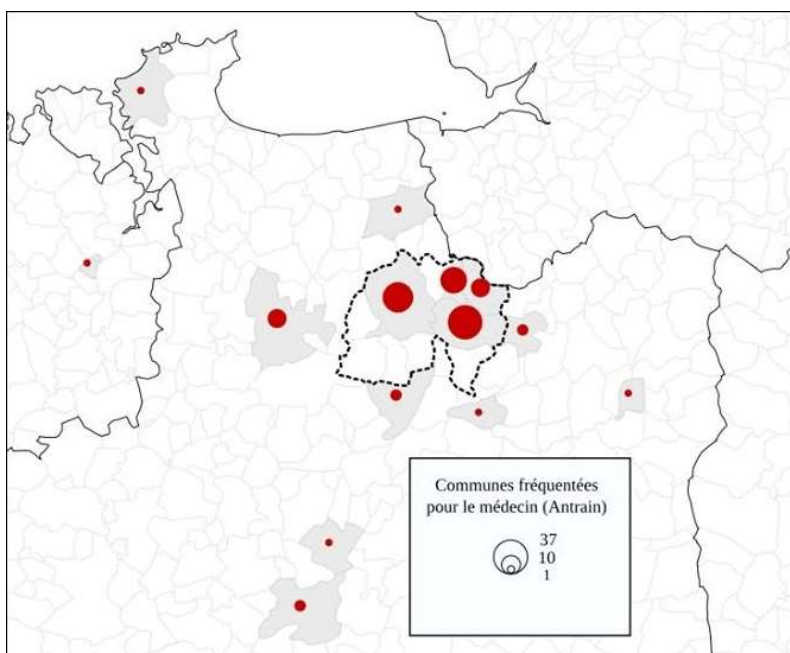
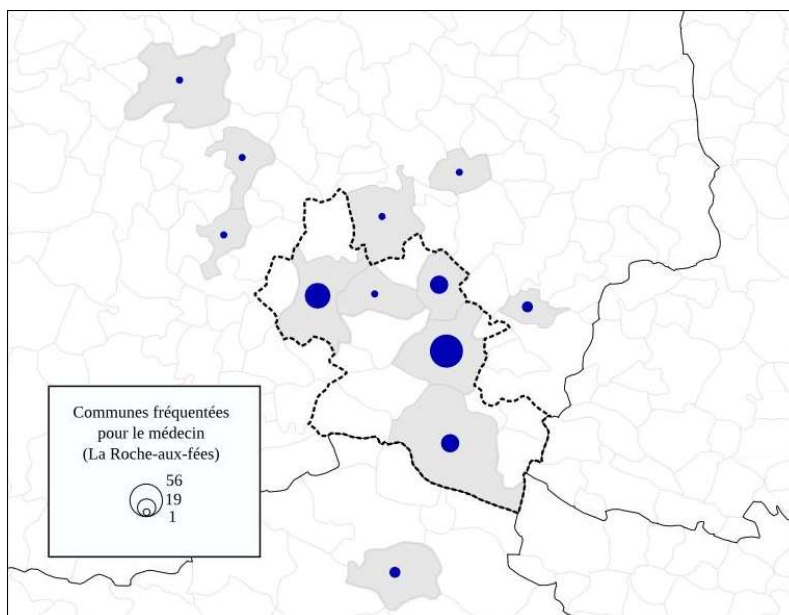
Pour les deux territoires enquêtés, on constate une concentration des recours au sein de la CdC ; les sorties de la CdC pour le médecin sont relativement faibles, en comparaison notamment de ce qui était observable pour les populations enquêtées en 2014. Il faut préciser que dans les territoires enquêtés cette année, l'offre de médecins est assez satisfaisante, même si une inquiétude pointe chez les élus quant au renouvellement ultérieur des générations de médecins encore en activité.

Les cartes présentent une polarisation des pratiques sur Retiers, secondairement sur Janzé et Marcillé-Robert (la population résidant à Janzé n'ayant pas été concernée par l'enquête). De même, dans la CdC d'Antrain, la fréquentation se concentre sur plusieurs pôles: Tremblay, Bazouges, Antrain, et plus faiblement à Saint-Ouen-la-Rouerie. On note aussi un recours non négligeable aux médecins de Combourg et de Rennes. Mais dans l'ensemble, ce territoire semble présenter une bonne couverture médicale, ce que reflètent aussi les réponses au questionnaire. Cette situation contraste avec celle de la CdC de Louvigné-du-Désert, où le déficit en services médicaux apparaît non seulement dans les chiffres officiels mais aussi au travers de l'enquête.

Cela ne concerne évidemment que les médecins généralistes, les gens établissant bien une hiérarchisation en fonction des pathologies :

Une personne de Chauvigné : « Si c'est simple, médecins pour une maladie bénigne, on va dire que c'est Tremblay, pharmacie Tremblay, et si c'est un peu compliqué, on va peu à Fougères, c'est plutôt sur Rennes, ophtalmologie, opticien, ou problèmes médicaux plus importants. »

Figure 7a et 7b : Communes fréquentées pour le médecin



Le coiffeur

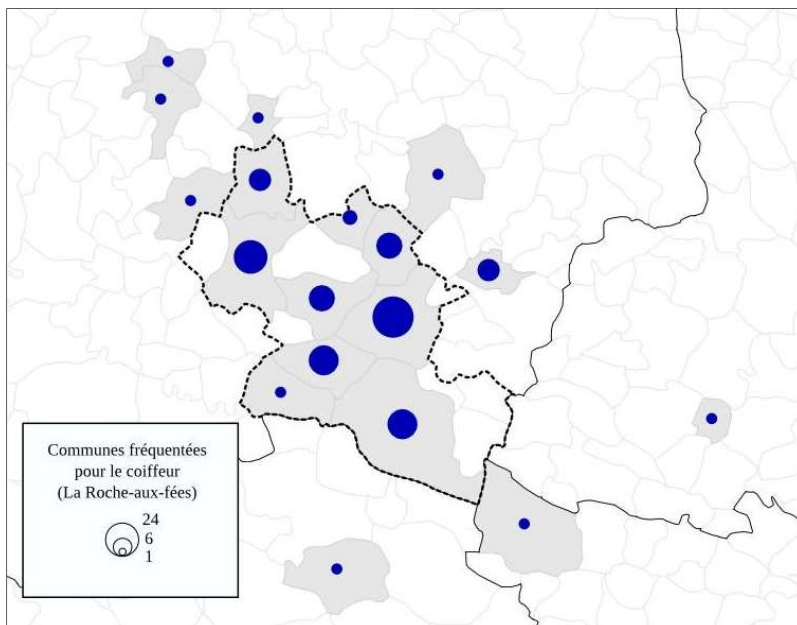
Service auquel 83% des répondants ont recours, le coiffeur constitue une implantation relativement proche, puisque 52% l'utilisent dans leur commune de résidence. Néanmoins, 60% des répondants accèdent en voiture et presque 30% à pied.

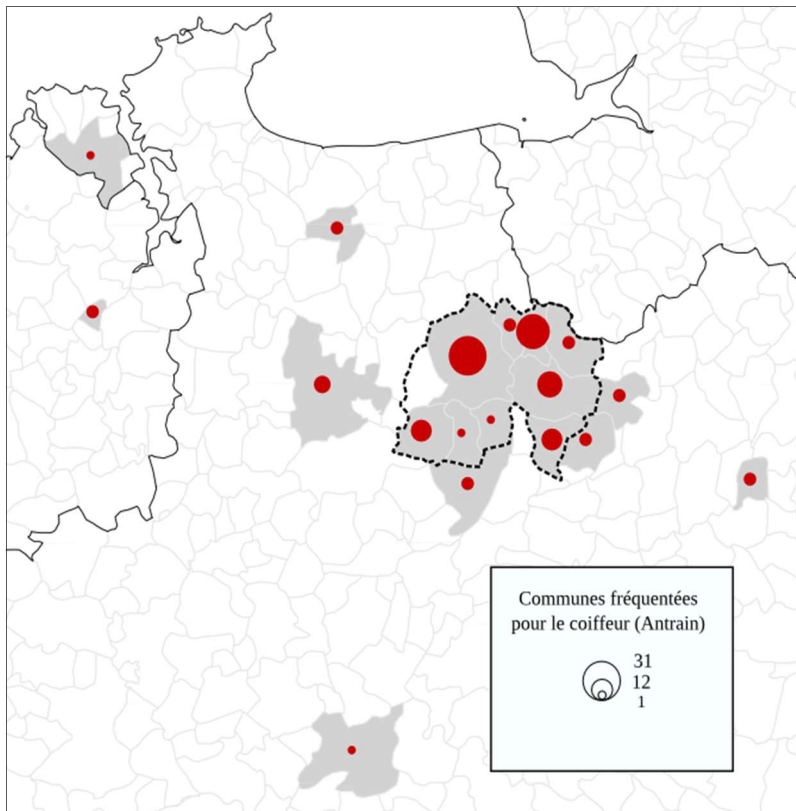
Mais si cette proximité est un critère important du choix, la qualité du service rendu est invoquée comme motif de recours pour un nombre de répondants quasiment équivalent, soit presque 40% de l'échantillon, ce qu'on peut comprendre aisément par le sens commun.

Plus encore que pour les CdC étudiées en 2014, un grand nombre de communes est concerné sans doute du fait de l'exercice de coiffeurs-euses à domicile). Néanmoins, les pôles de Retiers et Janzé émergent dans la CdC de La Roche-aux-Fées, tandis qu'une polarisation double sur Antrain et Bazouges-la-Pérouse caractérise aussi Antrain Communauté ; secondairement, apparaît la commune de Tremblay.

On note peu de recours hors CdC et une dispersion externe, essentiellement en proche périphérie du territoire intercommunal.

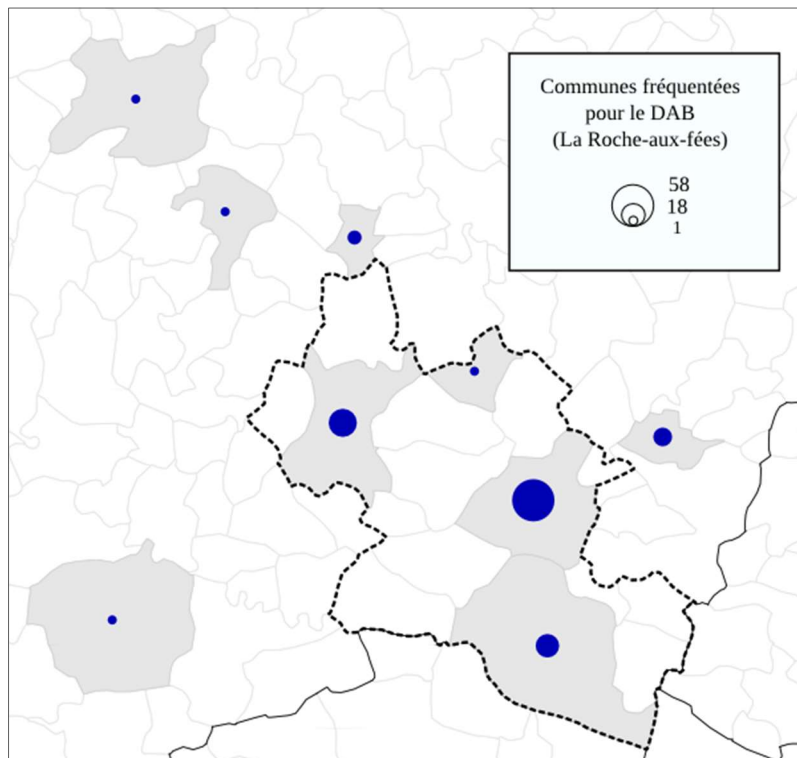
Figure 8a et 8b : Communes fréquentées pour le coiffeur

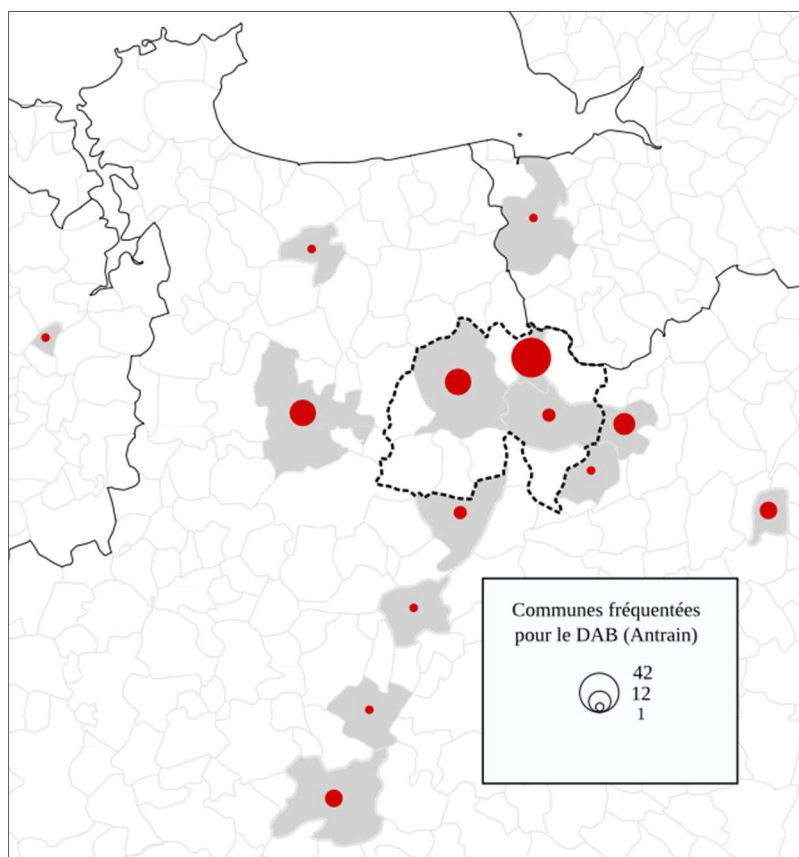




Le distributeur automatique de billets (DAB)

Figure 9a et 9b : Communes fréquentées pour le DAB





Ce service présente un taux de recours élevé, puisque 80% des enquêtés déclarent y avoir recours. Et plus de 80% de ceux qui l'utilisent y accèdent en véhicule personnel, et peu à pied (14%). En effet, il s'agit d'un service que 72% des répondants utilisent hors de leur commune.

Le motif de la proximité est prépondérant, comme pour la pharmacie (55% des répondants), mais un motif très peu apparent pour les autres services occupe une place non négligeable, celle du lieu de travail (18%).

Le degré de satisfaction est élevé pour les répondants de la CdC La Roche-aux-Fées (90%), alors qu'il est médiocre pour ceux d'Antrain Communauté. Visiblement, l'offre n'est pas aussi large dans cette Communauté. Et cela se traduit sur la carte par une extraversion et une dispersion spatiales des pratiques des enquêtés d'Antrain Communauté.

Dans la CdC de La Roche-aux-Fées, la fréquentation du DAB met en évidence une polarisation sur Retiers, puis secondairement sur Janzé et Martigné-Ferchaud. Dans la CdC d'Antrain, émerge une polarisation nette sur la commune d'Antrain, comme c'était le cas dans les CdC de Louvigné et Baie-du-Mont-St-Michel (Louvigné et Pleine-Fougères). Les communes extérieures à la CdC d'Antrain sont également citées notablement : Combourg et Saint-Brice-en-Cogles. En outre, phénomène que l'on retrouve pour le supermarché, on identifie un axe Rennes-Antrain, via Betton, au long duquel plusieurs communes sont concernées par l'usage du DAB. Ces observations convergent avec la part de réponses « lieu de travail » comme motif de recours.

Le supermarché

Le recours au supermarché se fait en véhicule personnel, à un taux de 86,6%, soit un niveau particulièrement élevé, comme pour le dentiste ou le spécialiste, mais pas pour les mêmes raisons. Les courses nécessitent un véhicule qui puisse permettre le transport de produits plus ou moins lourds et encombrants, d'autant que les ménages s'organisent pour limiter le nombre de déplacements :

Une habitante d'Eancé : « *On essaye de grouper les courses. Quand je vais à La Guerche, j'essaye de faire les courses, comme ça je n'y vais pas inutilement.* »

Une personne de Bazouges-la-Pérouse : « *On va dire qu'on fait un caddie hebdomadaire, une fois par semaine, on va à Combourg, plutôt Intermarché, Lidl.* »

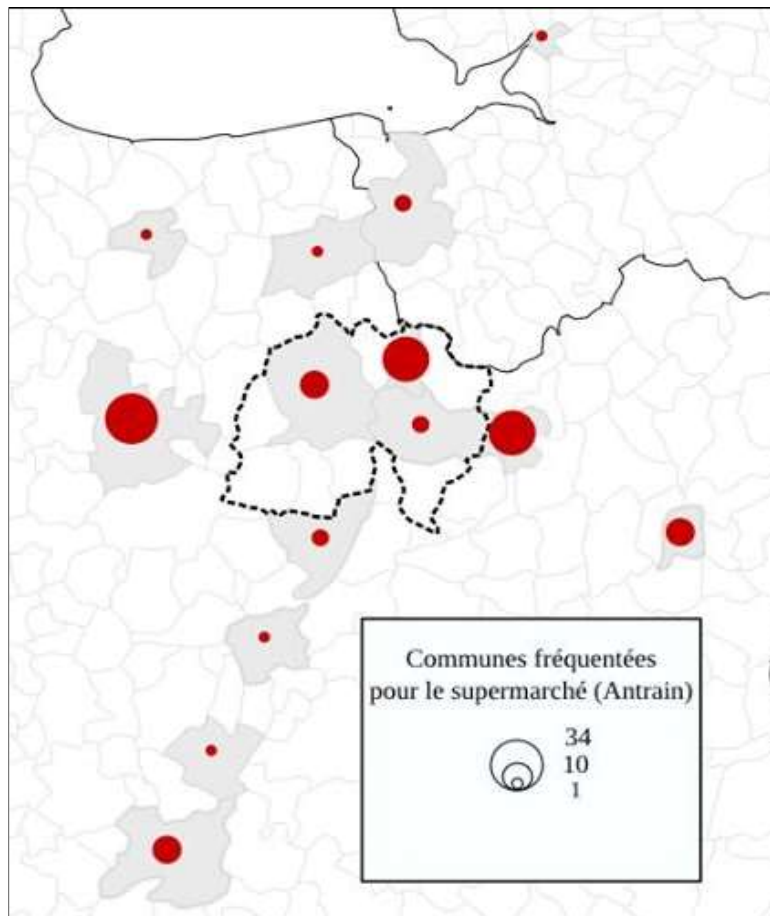
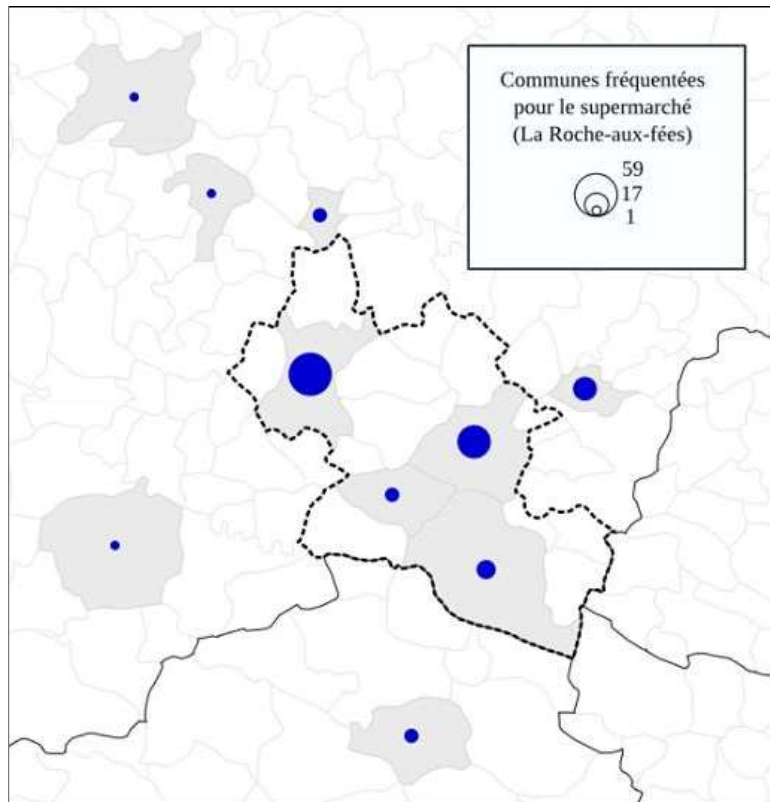
Une personne de Rimou : « *On va bien souvent un soir par semaine dans une grande surface et on va carrément à Rennes. (...) C'est-à-dire, en fait, on va dans un magasin où on a tout, on dépose notre paire de chaussures si on veut refaire nos chaussures, si on veut refaire une clé on a aussi, c'est l'avantage. Car si on veut le faire ici, faut se déplacer un soir à un endroit, un autre soir à un autre endroit ; ça nous pompe tout le temps qu'il nous reste quoi.* »

Les populations enquêtées à Antrain Communauté ne sont pas très satisfaites de l'offre en supermarché ; comme pour le DAB, leur taux de satisfaction est situé entre 60 et 80%, alors que les réponses des enquêtés de la CdC de La Roche-aux-Fées placent le supermarché au-dessus de 90% de satisfaction.

Plusieurs pôles structurants internes au territoire de La-Roche-aux-Fées se distinguent, dont Janzé principalement, Retiers secondairement. On retrouve aussi une polarisation interne des fréquentations sur la commune d'Antrain.

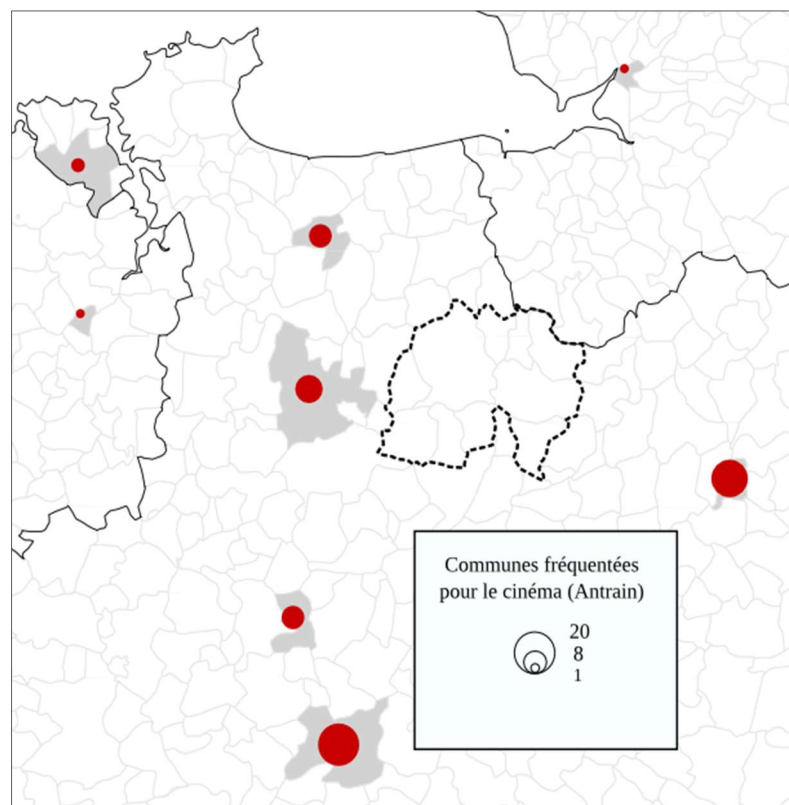
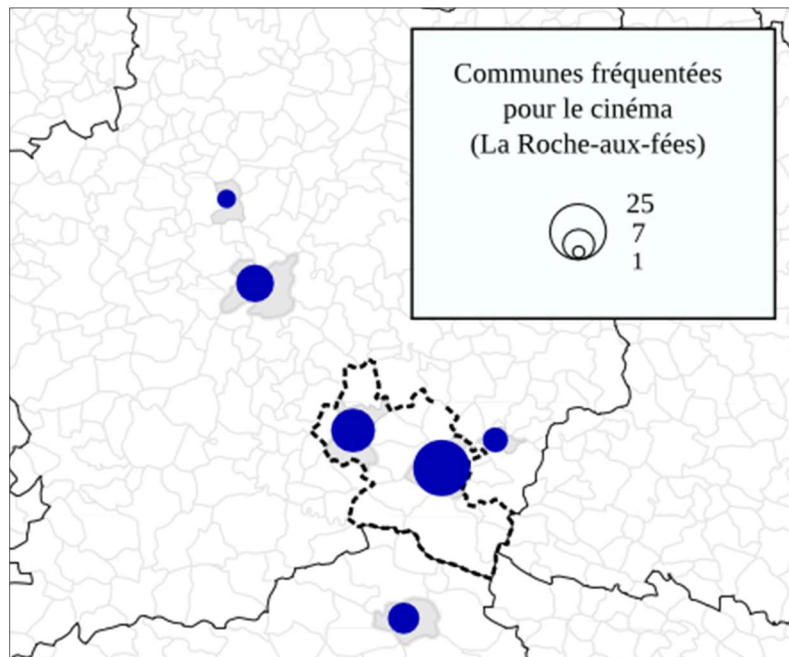
On constate dans les deux cas (La Roche-aux-Fées et Antrain Communauté) une extraversion spatiale plus forte des pratiques que pour le médecin, en nombre de communes et en intensité. Les communes de Combourg et Saint-Brice-en-Coglès constituent des lieux de recours, en combinaison sans doute avec l'utilisation du DAB. Le nombre de réponses « Combourg » est même plus élevé que les réponses « Antrain » (34 contre 28). La CdC de La Roche-aux-Fées ne connaît pas cette situation inédite pour les quatre territoires enquêtés, même si la commune de La Guerche-de-Bretagne apparaît comme troisième destination, loin derrière Janzé et Retiers en nombre de citations (17, contre 59 et 36).

Figure 10a et 10b : Communes fréquentées pour le supermarché



Le cinéma

Figure 11a et 11b : Communes fréquentées pour le cinéma



Au total, le cinéma est fréquenté par 43% des répondants, avec une petite différence entre les deux populations enquêtées, puisque ce taux de recours est de 44% dans la CdC de La-Roche-aux-Fées et de 41%

dans la CdC d'Antrain. Les territoires enquêtés en 2014 présentaient un taux de fréquentation déclarée de 52%, écart de 9% un peu surprenant avec le résultat obtenu dans les territoires 2015 (le niveau du taux de la CdC d'Antrain peut s'expliquer par l'absence d'équipement dans le périmètre de la CdC). Il s'agit néanmoins du premier équipement en fréquentation devant les autres équipements culturels, notamment la bibliothèque, ce qui dénote sa démocratisation et sa dimension loisirs sans doute plus perceptible.

L'accès se fait à 92% par la voiture, dans la mesure où l'équipement ne se trouve pas sur place, et se trouve pour une bonne partie des répondants à grande distance (Châteaubriant, Rennes, La Mézière, Fougères, Dol-de-Bretagne, voire Granville (!)).

Au-delà des communes mentionnées, il faut souligner que les effectifs concernés restent faibles et que donc la hiérarchisation des communes de recours est à prendre avec prudence.

Il apparaît assez logiquement une polarisation des recours sur Retiers et Janzé à l'intérieur de la CdC de La Roche-aux-Fées, ces deux communes étant dotées d'un cinéma. Les destinations extérieures principales sont Châteaubriant et Rennes. L'équipement étant absent sur la CdC d'Antrain, l'ensemble de la fréquentation se dirige vers des pôles urbains extérieurs variés, en particulier Rennes et Fougères.

Et Internet ?

La pratique d'Internet est intégrée au quotidien pour 72% des répondants dans la CdC de La Roche-aux-Fées, ce qui constitue un chiffre plus élevé que dans l'échantillon d'Antrain Communauté (52% des répondants) et dans l'échantillon de 2014 (54% des répondants).

Simultanément, les déclarants qui ne l'utilisent jamais sont 20% dans la CdC de La Roche-aux-Fées, contre 30% de l'échantillon de la CdC d'Antrain et 25% dans les territoires de Louvigné Communauté et CdC Baie du Mont-Saint-Michel.

La pratique d'Internet est majoritairement exercée au domicile, à 68% pour les répondants d'Antrain Communauté, à 76% pour les répondants de la CdC La Roche-aux-Fées, ce qui traduit un équipement à titre individuel plus développé dans cette dernière. 41,6% des enquêtés dans la CdC de La Roche-aux-Fées jugent la connexion plutôt bonne ou très bonne, tandis que la proportion d'utilisateurs d'Internet d'Antrain Communauté ne sont que 31,6% à penser la même chose.

Les non-utilisateurs disent ne pas en avoir besoin, ou ne pas avoir de connexion et/ou de matériel. Les usages les plus fréquents d'Internet concernent la communication, les loisirs, la recherche d'information et les démarches administratives, alors que les pratiques d'achat restent mineures (5,7% contre 33% pour l'usage communication).

Les entretiens semi-directifs réalisés auprès de personnes volontaires dans les deux territoires apportent des éléments intéressants sur la place d'Internet dans la vie quotidienne et dans le développement local. Il a été en particulier repéré un discours intéressant sur la complémentarité et de l'opportunité constituées par Internet, quel que soit le profil social des habitants. La qualité de vie en milieu rural est permise par la combinaison entre un cadre de vie agréable et l'accès à autant de produits qu'en milieu urbain par le biais des commandes par Internet. Ces produits commandés sur Internet ne sont pas présents dans l'offre des commerces du territoire (bricolage, sport...) si bien qu'il n'y a pas de concurrence. La livraison des colis dans un point relais d'un commerce de la commune amène les habitants à entrer dans ce commerce et potentiellement apporte de nouveaux clients au commerce local.

Une habitante de Forges la Forêt : *Justement, ce que j'apprécie, c'est toutes ces nouvelles technologies, parce qu'on a autant d'avantages que les gens qui habitent en ville parce qu'on a*

accès à tout. (...) *Moi je crois beaucoup plus dans cette révolution technologique qui va faire que vivre à la campagne va être agréable. »*

Un habitant de Bazouges-la-Pérouse : *« Aujourd’hui, beaucoup de choses, ça va être le Net. Je ne sais pas ... J’avais besoin de matériel, j’ai commandé des trucs à Décathlon, chez Darty. J’ai commandé sur le Net et les relais-colis, ça arrive au Hyper U de Combourg le lendemain. Ouais, ouais, ils sont partenaires. Ça coûte rien du tout. J’avais les courses à faire à Combourg, c’était un barbecue à Darty, il est arrivé là. Et Décathlon, c’était une selle de poney, puis deux jours après, c’était à Tremblay, au bureau de tabac. Après, on dit que le Net tue le commerce local... Parce que, non : ce n’est pas des accessoires que j’aurai acheté dans les commerces locaux, car il n’y en a pas. Je ne suis pas sûr qu’on ait acheté quelque chose dans le commerce, mais je pense que ça leur apporte quand même du monde. »*

Pour expliquer ce rapport vertueux à Internet exprimé par les personnes interviewées, plusieurs hypothèses peuvent être invoquées. Est-ce la desserte internet qui s’améliore? Est-ce un changement de pratiques chez ceux qui n’hésitent pas à faire des achats en ligne ? Est-ce la maîtrise croissante des outils informatiques, même par les personnes âgées :

« Ma mère, elle a 86, elle fait de l’informatique, elle a commencé à 80 à en faire, pour parler à ses enfants, ses petits-enfants surtout. Elle en fait pas beaucoup mais elle capable d’envoyer un message, ça aussi c’est un phénomène nouveau. A partir du moment où on aura la fibre, on aura des services plus près, pour s’habituer à commander en ligne » (un habitant de Chauvigné) ?

Les réponses sont-elles tout simplement dépendantes du caractère aléatoire des entretiens? En effet, de telles idées n’étaient pas contenues dans les entretiens menés en 2014. La piste est à approfondir.

Tableau 9 : La pratique d’Internet

	Echantillon total	Echantillon du Pays	Echantillon d'Antrain-
Fréquence d'utilisation			
Tous les jours	62,4	72,4	52,1
Plusieurs fois par semaine	8,1	5,3	11
Une fois par semaine	2,7	1,3	4,1
Moins d'une fois par sem.	1,7	0,7	2,7
Jamais	25,2	20,4	30,1
Lieu d'utilisation			
Au domicile	72,1	76,3	67,8
Sur le lieu de travail	28,5	32,9	24
Chez un proche	1	1,3	0,7
Autre	1,3	0	2,7
Usages principaux			
Communication	33,5	36,9	29,5
Information	13	16,5	11,7
Démarches admin.	10,4	9,9	11,7
Loisirs	10,1	8,6	12,3
Achats divers	5,7	3,9	7,5
Autres	1,3	1,3	0
Qualité de la connexion			
Très bonne	6	9,9	2,1
Plutôt bonne	30,5	31,6	29,5

Ni bonne, ni mauvaise	22,5	23,7	21,2
Plutôt mauvaise	11,1	9,2	13
Très mauvaise	2,7	5,3	0
Je ne sais pas	1,7	0	3,4

Section 5 – Eléments de conclusion

Ce travail mené sur la commande du Conseil départemental visait à éclairer les besoins des habitants de territoires ruraux d’Ille-et-Vilaine, dans le cadre de réflexions pour la mise en place du Bouclier rural voire de schémas de services collectifs support d’une contractualisation entre le Département et les EPCI. Nous avons également compris que cette enquête s’insérait dans des démarches de projet territorial plus large dans certaines Communautés de Communes. Ainsi, l’enquête s’est insérée dans les éléments de dialogue entre la collectivité départementale et les « territoires de gestion », dans un contexte où ces territoires (Communautés de communes) vont être dotés par la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriales de la République) de prérogatives croissantes pour l’aménagement des territoires locaux.

Du point de vue de l’équipe de recherche – qui a évolué entre 2014 et 2015 tant dans sa composition chercheurs encadrants que dans sa composition étudiante, le déroulement de l’enquête, les matériaux produits et les analyses réalisées sont riches d’enseignements pour la recherche en géographie sociale sur les rapports différenciés des habitants (groupes et individus) aux territoires.

En outre, nous pouvons dégager un certain nombre de tendances génériques, valables pour les 4 territoires enquêtés en 2014 et 2015, et que l’on avait déjà identifiées dans le cadre d’une autre étude sur les recours aux services (Côtes d’Armor).

Tout d’abord, les pratiques de services et d’achat des habitants de l’espace rural ne sont pas fondamentalement différentes de celles des habitants urbains, puisque les taux de recours déclarés pour un grand nombre de services sont élevés. Néanmoins, il apparaît des formes d’adaptation au contexte rural, notées lors de l’enquête dans les propos des répondants : « *on sait bien que ne peut pas avoir toute l’offre partout* ». Un processus d’intériorisation des distances attendues aux commerces et services peut caractériser une partie des populations rurales, tout en soulignant que les niveaux et objets d’exigence varient selon les catégories socio-professionnelles, le sexe, l’âge et le fait d’avoir ou non habité en ville auparavant. On relève dans les entretiens une attente forte de lieux de sociabilité à proximité (café, salle des fêtes...), et dans les questionnaires, des propositions de réponses à la fragilité des services (les multiservices), et une récurrence des lacunes en desserte par le transport collectif. Trait saillant des résultats d’enquête, les modes d’accès aux services, commerces et équipements se partagent en deux grandes catégories, d’une part l’automobile personnelle (70%), qui assure une grande partie des trajets domicile-travail des actifs résidant dans les territoires ruraux et des déplacements vers les services, d’autre part à un moindre niveau (autour de 30%) la marche à pied, qui prend de l’importance dans les trajets domicile-travail de certaines

Communautés de communes et pour l'accès à certains services (bibliothèques, commerce de proximité, sport...)

Cette série de remarques renvoie à une préconisation déjà faite dans les productions de l'équipe de recherche, celle de différencier les services qui relèvent d'une échelle communale, de ceux qui ont une pertinence d'offre à l'échelle intercommunale (et pour lesquels les questions de la localisation et de la forme à donner : multiservices, maison de santé... se posent).

Plutôt que maintenir une répartition diffuse, le regroupement de l'offre dans certaines communes est intéressant, et il est même déjà à l'œuvre dans certains domaines :

- Les services médicaux, au travers des dispositifs de maisons de santé
 - Les écoles, dans le cadre des réseaux scolaires, qui permettent le maintien d'écoles dans plusieurs communes mais en regroupant les niveaux
- Les commerces, assurant des points relais voire le DAB (Crédit Agricole), exemple cité par une élue

Suivre une telle démarche suppose de dépasser ou de laisser de côté les « querelles de clocher », évoquées par certains habitants, qui ont conscience que ces rivalités communales pénalisent la dynamique générale du territoire.

Une personne de Bazouges-la-Pérouse : « *Je vois bien que parfois des communes se tirent dans les pattes* ».

Une personne de Chauvigné : « *Moi je serai pour qu'on réfléchisse et qu'on dépasse des querelles de clochers qui sont encore aujourd'hui très actives, pour réfléchir l'aménagement d'un territoire plus homogène et en qualité de services et en qualité d'équipements.* »

Enfin, les cartes représentant les lieux de recours aux services témoignent de l'importance certaine des pôles internes à chaque Communauté de communes (Louvigné, Pleine-Fougères, Retiers et Janzé, Antrain et Bazouges) mais aussi de l'extraversion notable des recours des habitants à des pôles extérieurs de la Communauté y compris pour des services présents sur place (médecin, supermarché...) et a fortiori pour des services faiblement présents ou absents localement (cinéma, piscine). Cette observation conforte les propos d'élus qui conçoivent leurs territoires comme « ouverts » et en interaction avec les pôles urbains, du fait de la généralisation des mobilités quotidiennes et des offres « combinées » auxquelles recourent les ménages mobiles.

Les quatre terrains d'enquêtes font apparaître des réponses et attentes habitantes variables selon l'offre effective. Par exemple, la forte insistance sur le manque de services médicaux sera le fait d'habitants de territoires considérés en zone sensible par les institutions. Logiquement, nos résultats d'enquêtes ont reflété des points sensibles locaux. Ici donc les médecins, là des supermarchés... Parfois, le problème n'est pas encore apparent ni révélé par l'enquête, mais anticipé : les élus sont conscients des vulnérabilités de certains secteurs (renouvellement générationnel des médecins, pérennité de commerces de proximité sous contrainte...). On note aussi des tensions fortes entre des attentes symboliques de la part des administrés et la réalité de leur pratique, par exemple autour du petit commerce, qui est réclamé et déclaré comme indispensable à la vie locale (déclarations « militantes »), mais que les habitants disent moins utiliser factuellement que d'autres services. De ce fait, la rentabilité d'un commerce seulement utilisé pour des achats occasionnels est questionnée.

Si l'on s'intéresse aux attentes individuelles mises en évidence dans le questionnaire, les variations observées sont à interpréter par des facteurs qui apparaissent dans le discours des enquêtés, en parallèle des réponses au questionnaire ou dans les entretiens. Jouent ainsi un rôle important pour le rapport des habitants aux services :

- L'effet de contexte (adaptabilité par les moyens de déplacement, connaissance de l'offre de transport...)

- L'origine et le fait d'avoir toujours habité en zone rurale, ce que peuvent traduire les réponses des agriculteurs
- La localisation résidentielle, selon qu'elle est subie (faible prix de l'immobilier, du foncier) ou choisie (à proximité de l'emploi)
- Le réseau local de sociabilité (déplacements, entraide) qui peut reposer sur le voisinage ou la famille, et qui s'avère distendu pour de nouveaux habitants

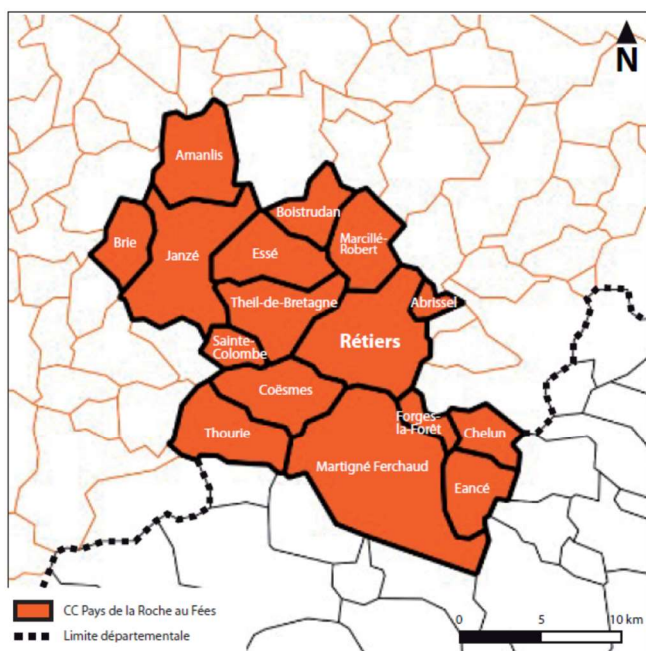
Les perspectives possibles qui apparaissent à l'issue de cette deuxième enquête concernent l'approfondissement du **rôle effectif et potentiel joué par Internet** notamment sur deux plans : la perception de la qualité de vie offerte par les espaces ruraux, le développement local autour des points de distribution (relais colis...).

A condition qu'il soit disponible en tout point du territoire, avec une qualité minimum de connexion, Internet permettrait de repenser la définition de la notion de services et de rompre avec un objectif d'égalité de répartition impossible à atteindre encore défendu par certains :

« La notion de services, c'est ... C'est permettre l'égalité à tous d'accéder à des services publics sans tenir compte du rendement des agents ou du coût parce que tout le monde doit y avoir accès » (Un habitant de Bazouges-la-Pérouse).

Un domaine attire également l'attention car il arrive en fin des déclarations de recours, **les services d'accueil de l'enfance et de la petite enfance**, sans que l'on puisse déterminer s'il s'agit objectivement d'un « maillon faible » dans l'offre de services ou si la demande est moindre (ponctualité du recours dans le cycle de vie des ménages, enfants en bas âge), particulièrement dispersée et si les réseaux sociaux et la prise en charge familiale assurent ces services « en interne ». Le sujet avait fait débat en octobre 2014 dans le cadre des restitutions orales auprès des élus communautaires et des services territorialisés du CD 35, avec des questionnements autour des raisons de ce faible recours déclaré aux structures existantes, dont l'offre semblait correcte aux élus. Des enquêtes ciblées sur des publics et des structures permettraient d'en savoir plus sur les modalités d'organisation des ménages en la matière, pour un domaine qui peut constituer un élément discret mais important du cadre de vie.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LA ROCHE AUX FÉES



Communauté de communes :
Pays de la Roche aux Fées
Nombre de communes :
16
Population totale :
28 024 habitants
Densité :
61 hab/km²
Superficie :
492,78 km²
Chef-lieu :
Rétiers, 3 711 habitants
Commune la plus peuplée :
Janzé, 8 114 habitants

Données de 2009 issues de l'INSEE

Situation générale

PORTRAIT SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE

La communauté de commune du Pays de la Roche aux fées a connu une croissance démographique significative à partir des années 2000 faisant passer sa population de 22642 habitants en 1999 à 28024 en 2009. Cette forte croissance s'explique avant tout par un solde migratoire élevé (+1,6 entre 1999 et 2009). Le solde des naissances est quant à lui un peu plus bas que celui du département pour la même période ; malgré une augmentation récente (environ 450 naissances ont été comptabilisé en 2009 contre 350 en 2002) ; alors que le nombre de décès se stabilise entre 250 et 270 par an.

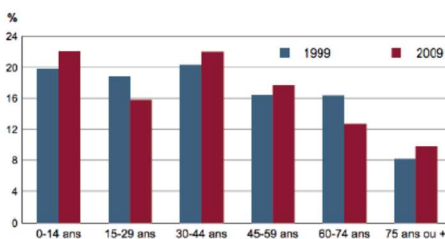
D'après le diagnostic local de l'habitat réalisé en 2007/2008, la structure par âge révèle la forte présence de ménages jeunes (entre 20 et 39 ans) avec enfants - les effectifs en maternelles ont augmenté de 14% et ceux des collèges/lycées de 9% entre 2002 et 2006. On note également une part importante de population âgée (les plus de 75ans représentent 9,5% de la population totale, soit plus que le département) qui augmente.

	1982	1990	1999	2009
Population	22 071	21 798	22 642	28 024
Densité moyenne (hab/km ²)	48,4	47,8	49,6	61,4

Evolution démographique - source INSEE, 2011

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2009
Variation annuelle moyenne de la population en %	-0,3	-0,2	-0,2	+0,4	+2,2
- due au solde naturel en %	+0,5	+0,3	+0,2	+0,1	+0,5
- due au solde apparent des entrées sorties en %	-0,8	-0,5	-0,3	+0,3	+1,6
Taux de natalité en %	16,4	14,0	12,6	12,2	14,8
Taux de mortalité en %	11,7	11,5	10,6	10,8	9,7

Indicateur démographique - source INSEE, 2011



Population par tranche d'âge - source INSEE, 2011

PAYS DE LA ROCHE AUX FÉES

Enfin, sur les 11030 ménages que comptait la CC du Pays de Roche aux Fées en 2009, un quart sont constitués d'une seule personne (1/3 pour le département). Les familles sont constituées à 49,3% d'un couple avec enfant(s) soit plus qu'au niveau départemental, malgré un chiffre en baisse. La taille des familles a tendance à diminuer même si le nombre moyen d'enfant(s) par famille est plus important qu'au niveau départemental (67% des familles avec enfant(s) ont 2 enfants ou plus). Les familles monoparentales représentent quant à elles 8% des familles.

Ces grandes tendances socio-démographiques sont cependant à nuancer au sein de la communauté. Les communes de Brie, Rétier, Martigné Ferchaud et Eancé ont par exemple perdu de la population entre 1999 et 2005. D'après le Diagnostic Local de l'Habitat, on peut retrouver au Nord de la CC Pays de Roche aux Fées «une population jeune à l'image des couronnes périurbaines» et au Sud une population marquée davantage par l'âge, où les plus de 60ans «dépassent les moins de 20ans».

	Nombre de ménages			
	2009	%	1999	%
Ensemble	11 030	100,0	8 656	100,0
Ménages d'une personne	2 971	26,9	2 276	26,3
- hommes seuls	1 386	12,6	960	11,1
- femmes seules	1 585	14,4	1 316	15,2
Autres ménages sans famille	116	1,1	140	1,6
Ménages avec famille(s)	7 943	72,0	6 240	72,1
dont la famille principale est :				
- un couple sans enfant	3 404	30,9	2 564	29,6
- un couple avec enfant(s)	3 914	35,5	3 288	38,0
- une famille monoparentale	625	5,7	388	4,5

Ménages selon la structure familiale - source INSEE, 2011

	2009	%	1999	%
	Ensemble	7 959	100,0	6 252
Aucun enfant	3 704	46,5	2 992	47,9
1 enfant	1 496	18,8	1 104	17,7
2 enfants	1 759	22,1	1 248	20,0
3 enfants	804	10,1	708	11,3
4 enfants ou plus	196	2,5	200	3,2

Familles selon le nombre d'enfants de moins de 25 ans - source INSEE, 2011

PORTRAIT SOCIO-ÉCONOMIQUE

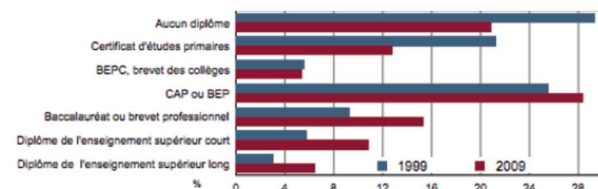
La structure socio-professionnelle des habitants révèle une faible croissance de la part des retraités (29,3% des plus de 15ans en 2009), qui reste dominante. La part des ouvriers dans la population active reste la plus élevée (31,5%) des CSP représentées malgré une baisse depuis 1999 et une augmentation des CSP employés et professions intermédiaires, et l'arrivée de celle des cadres. Cette tertiarisation de l'emploi s'accompagne d'une augmentation générale de la part des diplômes des populations de plus de 15ans.

Le nombre d'actifs, et notamment celui ayant un emploi, a augmenté depuis 1999, traduisant l'évolution démographique récente de la communauté de commune. Le taux de chômage a diminué et reste en deçà de la moyenne départementale (4,8% des actifs contre 6,1% en Ille-et-Vilaine). La part des actifs travaillant dans la zone a diminué depuis 1999 mais la plupart (65%) travaillent dans le département. Cela traduit une forte mobilité domicile/travail et l'attractivité de la métropole rennaise (déjà en 1999, 48% des actifs de la communauté travaillaient à Rennes métropole) d'autant que 90% des ménages ont au moins une voiture.

Les statuts et conditions d'emploi sont très similaires à ceux de l'échelle départementale, avec une forte part de salariés (environ 80%). La part des travailleurs non-salariés est cependant plus importante dans la communauté de communes. La part des revenus de professions non salariées

	Ménages		Population des ménages	
	Ménages	%	Population des ménages	%
Ensemble	11 030	100,0	27 396	100,0
Agriculteurs exploitants	531	4,8	1 717	6,3
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	499	4,5	1 716	6,3
Cadres et professions intellectuelles sup.	645	5,8	2 027	7,4
Professions intermédiaires	1 567	14,2	4 687	17,1
Employés	863	7,8	2 103	7,7
Ouvriers	2 837	25,7	8 177	29,8
Retraités	3 830	34,7	6 435	23,5
Autres pers. sans activité professionnelle	257	2,3	534	2,0

Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de référence en 2009 - source INSEE, 2011



Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus - source INSEE, 2011

	2009	1999
Ensemble	16 881	13 766
Actifs en %	77,4	72,0
dont :		
- actifs ayant un emploi en %	72,6	66,4
- chômeurs en %	4,8	5,3

Part des actifs en 2009 - source INSEE, 2011

dans l'ensemble des revenus est ainsi plus élevée (7,5%) qu'à l'échelle départementale (6%) alors que les autres parts (du salaires, des pensions, retraites et rentes et des autres revenus) sont proportionnelles.

Le revenu net déclaré moyen est de 20281 euros en 2009 donc inférieur aux strates supérieures (23433 euros à l'échelle de la France Métropolitaine par exemple). 49,4% des foyers fiscaux sont imposables (soit 6 point de moins qu'à l'échelle du département). Enfin, on note que l'écart interdécile (qui mesure l'écart entre les revenus) est de 3,3 : la répartition de revenus est donc relativement homogène dans la communauté (4,2 pour le département, 5,2 pour la France). Le revenu médian déclaré est de 17331 euros contre 19043 euros en Ile et Vilaine.

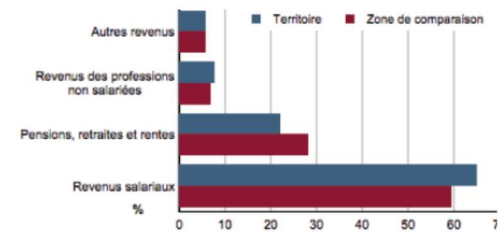
Ces grandes lignes de la structure socio-économique sont à nuancer à l'échelle communale. En effet, le Diagnostic Local de l'Habitat soulève par exemple que les communes les plus au Sud, donc les plus éloignées de Rennes Métropole, sont «plus pauvres» que les autres communes de la communauté. Cela s'explique notamment par la forte présence dans ces zones de populations âgées et notamment retraitées agricoles à faible pension. Ainsi, d'après le Diagnostic, l'écart du revenu moyen entre la commune la plus riche (Amanlis, au nord) et la commune la plus pauvre (Forges la Forêt, plus au Sud) est de 578 euros par mois.

	2009	%	1999	%
Ensemble	12 312	100,0	9 176	100,0
Travaillant :				
dans la commune de résidence	3 591	29,2	3 775	41,2
dans une commune autre que la commune de résidence	8 721	70,8	5 395	58,8
située dans le département de résidence	7 090	65,0	4 011	63,6
située dans un autre département de la région de résidence	39	0,3	40	0,4
située dans une autre région en France métropolitaine	672	5,5	425	4,6
située dans une autre région hors de France métropolitaine (Dom, Com, étranger)	11	0,1	17	0,2

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi dans la zone - source INSEE, 2011

Revenus	La CC au Pays de la Roche aux Fées (243500634)	Ile-et-Vilaine (35)
Revenu net déclaré moyen par foyer fiscal en 2009, en euros (1)	20 281	23 280
Foyers fiscaux imposables en % de l'ensemble des foyers fiscaux en 2009 (1)	49,4	55,5
Médiane du revenu fiscal des ménages par unité de consommation en 2010, en euros (2)	17 331	19 043

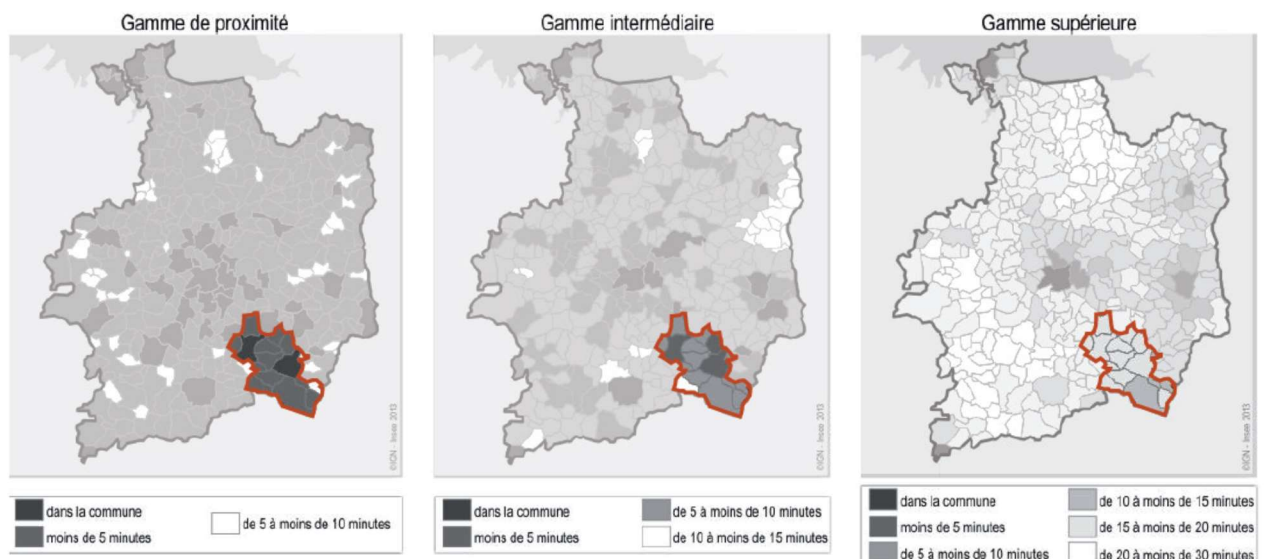
Revenu et ménages fiscaux en 2009 - source INSEE, 2011



Ménages : structure des revenus déclarés en 2010 - source INSEE, 2011

DESCRIPTION RAPIDE DE L'OFFRE DE SERVICES SUR LE TERRITOIRE

Les équipements et réseaux :



Temps d'accès moyens à des équipements d'utilité publique ou de besoins courants - source INSEE, 2014

PAYS DE LA ROCHE AUX FÉES

Le temps d'accès aux équipements de la gamme de proximité (tels qu'une boulangerie, une poste, un salon de coiffure etc.) n'excède pas 5 minutes pour la plupart des communes du pays de La Roche aux Fées (à l'exception de Chelun et Abrisel qui recèlent des temps d'accès supérieurs à 5 minutes). Cependant ces équipements sont concentrés sur les communes accueillant le plus d'habitants: Janzé et Retiers. On retrouve la même disparité dans la distribution des équipements de la gamme intermédiaire (de type gendarmerie, magasin de vêtement ou supermarché), eux aussi concentré sur ces deux communes mais aussi sur celle de Marcillé-Robert. Les temps d'accès restent inférieurs à 10 minutes pour l'ensemble des autres communes, sauf pour celle de Thourie. Enfin, le temps d'accès aux équipements de la gamme supérieur (ANPE, produit surgelés, grande surface de bricolage...) est pour une grande partie du pays au delà de 20 minutes, même si Retiers, Chelun et Forges-La-Forêt enregistrent des scores oscillant entre 10 et 15 minutes.

Il y a donc de fortes disparités dans la répartition des équipements sur les territoires, quelle que soit la gamme, les réseaux de transport sont donc eux aussi hétérogènes au sein de la communauté de commune. Le territoire de la CC Roche aux fées est relativement bien desservi au niveau routier. Le réseau de bus et cars connaît quant à lui des faiblesses : la ligne Illenoo assurant une liaison avec Rennes semble insuffisante car ne répondant pas à une

forte demande de connexion avec la ville de Rennes, notamment le soir après 20h. Au niveau ferroviaire, une liaison (TER Rennes-Chateaubriand) traverse le territoire en desservant les gares de Janzé, Le Theil de Bretagne, Retiers et Martigné-Ferchaud. Cette ligne est très majoritairement fréquentée par une population jeune, dans le cadre notamment de ses déplacements vers les établissements scolaires. Il faut également souligner la mise en place d'un réseau de transport à la demande locale, instauré par la Communauté de Communes. En outre, la majorité des actifs résidant dans la communauté de commune travaillent à l'extérieur de l'EPCI. La fréquence des déplacements domicile/travail est donc importante et se heurte à une carence en transports en commun.

Sur le plan du numérique, le territoire présente, en dehors de ses localités les plus urbaines, des zones dites « blanches », c'est-à-dire non éligibles à l'Internet haut débit, c'est le cas de manière plus prononcée pour les communes de Marcillé-Robert et d'Abrisel. Un objectif de résorption de cette « fracture numérique » a été identifié et le déploiement de la technologie WIMAX (Worldwide Interoperability for Microwave Access) comme mode de transmission et d'accès à Internet haut débit sur une zone géographique étendue, est ici un moyen concret de l'atteindre.

Les compétences de la communauté:

Action sociale : Mise en place d'une plate-forme d'information, de coordination, et de dynamisation des services « petite enfance/enfance/jeunesse » et d'un PIJ d'intérêt communautaire destiné à un public jeune, gestion d'un Relais Assistants Maternels, soutien financier aux associations gérant des crèches, garderies, ou assimilées.

Aménagement de l'espace : SCOT et schémas de secteur, la réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire, l'étude de l'optimisation de la couverture du territoire en haut débit et contribution au développement de l'usage des TIC, adhésion au syndicat mixte MEGALIS BRETAGNE.

Culture et sports : Transformation de l'École intercommunale de musique en Établissement d'enseignements artistiques, gestion d'un équipement aquatique.

Développement économique : aménagement, entretien et gestion des 7 zones d'activité économique d'intérêt communautaire, à savoir la ZA de l'Aumelle à Brie, la ZA du Bois de Teillay à Janzé, l'extension de la ZA de la Chauvelière à Janzé, les ZA de Fromy et de Bellevue à Retiers, la ZA E.Bridel et la ZA du Ronzeray à Martigné-Ferchaud, actions en faveur de la création et de l'accueil des entreprises ou personnes ayant un projet de création, d'extension ou d'implantation d'activité, amélioration de l'insertion, de l'emploi et de la formation professionnelle au travers notamment de la gestion de « Points Accueil Emploi » à Janzé, Retiers et Martigné-Ferchaud ; et de la Maison du Développement de Retiers.

Environnement : mise en place d'un service public d'assainissement non-collectif, élimination et valorisation des déchets des ménages, gestion et exploitation d'une réseau de chaleur sur le site de l'Yve à Janzé.

Logement et cadre de vie :- Élaboration du PLH et mise en œuvre d'opérations programmées de l'amélioration de l'habitat ainsi que d'une politique du logement social et d'opérations d'intérêt communautaire en faveur des plus défavorisés.

Transports : Mise en place d'un service de transport à la demande, dénommé « Mobilifée » ciblant en priorité les jeunes et les personnes âgées.

Voirie : Création, aménagement et entretien des voiries et réseaux internes.

La CC Roche aux Fées est également membre à une échelle supra de plusieurs syndicats mixtes :

- Le Syndicat Mixte Pays touristique des Portes de Bretagne,
- Le Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) du Sud-Est 35,
- Le Syndicat Mixte « E-mégalis Bretagne »,
- Le Syndicat Mixte d'urbanisme du Pays de Vitré.